



DEE
Case postale
1211 Genève 3

APRÈS, Le réseau de l'économie sociale
et solidaire



703536-2022/FFI/DGDERI

Genève, le 1^{er} septembre 2022

Concerne : Mandat pour une étude de faisabilité dans le cadre du développement de la plateforme GE Consomme Local

Monsieur,

Pour faire suite aux échanges que vous avez eus avec

[REDACTED] (DG DERI), ainsi qu'à votre budget d'étude de faisabilité du 30 août 2022, je vous confirme que l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département de l'économie et de l'emploi (DEE), vous confie le mandat cité sous rubrique.

Le mandat se déploiera dès le 5 septembre 2022 en faveur de la DG DERI, qui est en charge de son suivi. Il a pour objectif l'accompagnement de la DG DERI dans le cadre de la promotion de l'économie locale de proximité.

Les prestations attendues sont celles détaillées dans votre budget d'étude de faisabilité du 30 août 2022, qui fait partie intégrante de cet accord et est annexé à ce courrier.

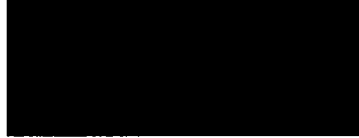
Rémunération

La rémunération de ce mandat s'élèvera au maximum **97'920.00 francs TTC**. Ce montant vous sera versé comme suit:

- premier acompte de **32'640.00 francs TTC** à la signature du mandat ;
- deuxième acompte de **32'640.00 francs TTC**, dès la réception du rapport de l'étude des étapes 1 et 2 du projet ;
- le solde de **32'640.00 francs TTC**, au 31 décembre 2022.

Ces montants vous seront versés sur la base de factures détaillées, mentionnant les coordonnées de paiement, adressée au directeur général de la DG DERI, à savoir:

Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation



Pour toutes questions concernant l'exécution de ce mandat, nous vous prions de bien vouloir vous adresser à [redacted]

Protection des données et confidentialité

Les parties contractantes s'engagent à préserver la confidentialité de tous documents et informations auxquels elles auront eu accès.

Dispositions finales

Toute modification du présent mandat doit revêtir la forme écrite. Le droit suisse est seul applicable.

Les parties conviennent que tout litige provenant de la non-exécution ou de l'interprétation d'une des clauses du présent mandat et qui n'aurait pu trouver une issue positive par concertation, serait porté devant les tribunaux de la République et canton de Genève, seuls habilités à en connaître au niveau cantonal.

En vous remerciant d'avoir accepté ce mandat, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabienne Fischer'.

Fabienne Fischer

Annexe : mentionnée

Copie à : [redacted]

GE Consomme Local

Projet de soutien à la consommation
bas carbone à Genève



APRÈS-GE & Monnaie Léman

En collaboration avec
**Espace Terroir, Ovo, Karibou,
Genève Avenue, Magic Tomato**

**Demande de soutien à la DG DERI
Août 2022**



Table des matières

Résumé	3
1. Descriptif	5
A. Contexte	5
B. Principes fondamentaux et engagement	6
C. SmartketPlace: une plateforme générique en open source	6
Architecture numérique de SmartketPlace	6
Utilisateur·trices-types de SmartketPlace	7
D. GE Consomme Local à Genève	8
Proposition de valeur	8
Intérêt des acteur·trices genevois·es pour une méta-plateforme	8
Les commerces genevois au centre de GE Consomme Local	9
E. D'autres pilotes en Europe: Genève proactive	9
2. Déroulement opérationnel	10
A. Livrables et Calendrier	10
B. Budget (Août 2022 – Janvier 2023)	12
A. Rapport Enquête de consommation dans le Grand Genève	13
B. Cahier des charges fonctionnel de SmartketPlace	13
C. Maquette de l'application générique SmartketPlace	13
D. Slides de présentation	13
E. Proposition de valeur et Modèle d'affaires	13
F. Captures d'écran de l'application spécifique GE Consomme Local	13
G. Liste de partenaires-clés de GE Consomme Local (non-exhaustif)	15



Résumé

APRÈS - le réseau genevois de l'économie sociale et solidaire - et Monnaie Léman - la monnaie locale du bassin lémanique - se sont créées, respectivement en 2003 et en 2015, pour renforcer le tissu économique local et l'orienter vers une économie durable, locale et solidaire. Aujourd'hui, APRÈS et Monnaie Léman sont deux faitières économiques regroupant ensemble près de 1'000 entreprises et des milliers de membres individuels et d'utilisateur-trices de services.

Depuis quelques décennies, nous assistons à la disparition de petit-es commerçant-es et artisan-es genevois-es. Cette tendance fragilise le tissu économique local, péjore les conditions de consommation et aggrave la crise climatique. La gestion de la crise du COVID-19, notamment en 2020, a accentué ce processus.

Dans ce contexte où nous observons que nombre de petits commerces sont en retard en matière digitale, nous sommes convaincus que ce projet contribue concrètement à la politique économique du Canton de Genève. Il nous semble en effet nécessaire et urgent de susciter et développer une offre « multi-canal » de distribution de biens et services locaux. Cela dans une logique « et / et », c'est à dire que les enseignes physiques développent leurs canaux de ventes numérique (eCommerce) en parallèle de leurs ventes physiques, en s'appuyant sur les professionnels locaux de la vente en ligne et de la distribution.

De nombreuses plateformes pour le commerce en ligne se sont créées ces dernières années, mais le fait qu'elles soient très sectorielles (destinées à une gamme réduite de produits) les rend peu concurrentielles avec les grandes plateformes universalistes.

Pour relever ce défi commercial, économique, écologique et social, APRÈS et Monnaie Léman présentent ici un double projet né du Hackathon " Versus Virus " (3-5 avril 2020).

SmartketPlace, une place de marché numérique universelle, *générique* et *réplicable*, destinée à promouvoir une économie de proximité, circulaire et durable. Cette application en *opensource* permet gérer l'ensemble du processus de e-commerce: inscription des particuliers et des entreprises dans un protocole protégeant les données personnelles, vente/achat de biens et services incluant: (i) la constitution d'un "panier", (ii) l'acte de paiement proposé en différents moyens de paiements, et (iii) la livraison à domicile des biens et services commandés.

GE Consomme Local est la version genevoise de l'application *SmartketPlace*. Pensée à terme comme une potentielle méta-plateforme (super-agrégateur) de e-commerce permettant d'orienter les entreprises et enseignes genevoises vers la transition et de développer une logistique bas carbone (dernier kilomètre), *GE Consomme Local* consiste dans cette première étape pilote à :

1. **Développer des synergies entre les places de marché numériques et les acteurs de la distribution existants**, avec pour raison d'être commune le développement de la consommation locale et durable. Notamment une potentielle porte d'entrée numérique (site internet) commune aux places de marché numériques existantes.
2. **Réaliser une étude concernant les freins et leviers à la digitalisation des enseignes locales qui ne sont pas encore** sur les places de marché numériques existantes ou n'ont pas de place de marché propre, en s'assurant de la diversité et représentativité de ces entreprises.



3. **Construire et mettre en oeuvre une stratégie de communication commune aux places de marché existantes**, autour des synergies « GE Consomme Local ». Cette étape est à notre sens clé pour motiver les places de marché existantes à se joindre à cette dynamique, étant donné que ce besoin concret est ressorti des discussions préliminaires avec eux.
4. **Réaliser une étude relative à l'opportunité d'intégrer les outils digitaux actuels pour en faciliter l'utilisation au sein d'une place de marché commune respectant de hauts standards éthiques concernant les plateformes numériques** (gestion des données et sécurité notamment). Cette étude de faisabilité traitera autant des aspects (i) technologiques (développements et coûts relatifs) que des aspects de (ii) gouvernance (modèle de gouvernance de cette plateforme intégrée) et de (iii) modèle d'affaires. Cette étude s'intéressera autant aux coûts de mise en place de la plateforme que ceux relatifs à son exploitation.
5. **Travailler à la structuration et au déploiement de l'outil *SmartketPlace* à l'échelle européenne, en parallèle du pilote genevois « Ge Consomme Local »**. A cet effet, nous prévoyons notamment de déposer deux projets de financement européen (INTERREG), permettant de décrocher en 2023 un financement plus important qui permettra d'assurer le développement final de l'outil générique *SmartketPlace*, et la mise en œuvre de la plateforme dans plusieurs régions européennes – dont Genève – accompagnée par un budget de communication mutualisé conséquent pour les acteurs de la distribution. Il est essentiel que ce projet européen soit développé en parallèle du travail local de construction d'une dynamique commune (1 et 3) et d'analyse des enjeux (2 et 4), afin que les budgets qui seront nécessaires aux développements et mutualisations validés soient disponibles en temps voulu dès le printemps 2023, permettant alors de passer de cette phase pilote d'étude de faisabilité à la mise en œuvre.

Le présent document précise en détails les enjeux, les objectifs, les livrables ainsi que le budget du projet pilote « GE Consomme Local », qui s'élève à CHF 97'920.-

Nos premières discussions et échanges avec les places de marchés existantes et les acteurs de la distribution (Espace Terroir, Karibou, Ovo, Genève Avenue, Magic Tomato) démontrent de l'intérêt et de la nécessité d'une meilleure coordination et de la mise en place de synergies communes en vue d'augmenter la consommation et la distribution de produits locaux. Ces discussions ont aussi démontré les points de tensions et les questions ouvertes qui devront être traitées par ce projet pilote.

Il sera évidemment important **de pouvoir articuler ce projet « Ge Consomme Local » avec tout autre projet cantonal qui contribue à une consommation bas carbone**. Nous précisons encore que des demandes de fonds complémentaires – en particulier au niveau européen – sont déjà en cours d'élaboration, parallèlement à la présente demande.



1. Descriptif

A. Contexte

APRÈS et Monnaie Léman sont convaincus depuis leur création que les entreprises locales et durables manquent d'une place de marché numérique universelle, permettant l'achat en ligne et la distribution à domicile: une application qu'elles puissent co-gouverner, qui assure une juste rémunération du travail et une juste répartition entre les parties prenantes de la valeur créée par le commerce en ligne. Une application simple d'utilisation et attractive en terme de proposition de valeur.

Récemment, la gestion de la crise COVID-19 a montré la nécessité d'une place de marché pour les biens et services de proximité et durables qui puisse répondre concrètement aux besoins des enseignes genevoises, à savoir atteindre des clients par des canaux de distribution numériques, augmenter leurs volumes spécifiques d'activités et ceux de l'économie locale et durable dans sa globalité, participant ainsi à la transformation de l'activité économique vers davantage de résilience et de durabilité.

Lors du premier confinement, en avril 2020, nous avons participé dans cet objectif au [hackathon "Versus Virus"](#). Nous avons monté une équipe internationale multidisciplinaire d'expert·es engagé·es partageant les mêmes principes fondamentaux (*cf. infra*) régissant l'éthique informatique et économique, ainsi que la responsabilité écologique et sociale de notre projet.

Ce groupe de travail - auquel a participé la DG DERI - a produit en 72h le concept, l'articulation des outils numériques et le design informatique de *SmartketPlace*, ainsi qu'une étude des utilisateur·trices, un cahier des charges fonctionnel de l'application, une pré-maquette de l'application de e-commerce *GE Commerce Local*, un système de gouvernance, un modèle d'affaires sommaire et un budget pour le lancement d'un pilote.

Un financement participatif sur la plateforme SIG IMPACT a permis à APRÈS et Monnaie Léman de financer les premiers développements du prototype *SmartketPlace / GE Consomme Local* (présenté lors de notre séance du 7 septembre 2021 auprès de la DG DERI).

APRÈS et Monnaie Léman sont convaincus que si une méta-plateforme de e-commerce n'est pas mise en place rapidement, de très nombreuses enseignes et, parmi elles, celles qui font la réputation historique du Canton de Genève, verront leurs parts de marché diminuer progressivement au profit des géants du e-commerce et/ou de la grande distribution, jusqu'à disparaître pour la majorité d'entre elles.

Cette situation n'est pas propre Genève. La plupart des régions et des villes sur la planète subissent la même tendance qui fragilise le tissu économique et les rentrées fiscales, et accélère le réchauffement climatique.

Il était donc important de créer une plateforme numérique *généraliste*, universelle et répliquable, *SmartketPlace*, et proposer en parallèle un prototype d'application locale *spécifique* pour Genève, *GE Consomme Local*.



B. Principes fondamentaux et engagement

Éthique numérique

- développement en *opensource*
- co-construction et co-développement des plateformes en mutualisant les ressources et les compétences
- architecture permettant une "montée en échelle" de la plateforme générique et une répliquabilité à moindre coût
- infrastructures informatiques décentralisées (augmente la résilience)
- mutualisation de la sécurité
- utilisation d'une *blockchain* non spéculative et peu gourmande en énergie
- gestion transparente et respectueuse des données personnelles (gestion des données à la source)

Éthique économique

- plateforme à but non lucratif
- gouvernance partagée et transparente
- collaboration et non concurrence: méta-plateforme agrégeant les plateformes sectorielles existantes
- partage transparent de la valeur économique entre les parties prenantes

Responsabilité écologique et sociale

- production et logistique bas carbone (mobilité douce, circuits-courts, gestion du dernier Km)
- incitation des entreprises et des commerces à accélérer leur transition écologique et sociale (charte de valeur / critères d'intégration des produits)
- renforcement de la localisation de la production et des circuits courts, en offrant la possibilité de payer une partie des achats en monnaie locale
- facilité d'utilisation: ergonomie, disponible à la fois sur mobile et web

C. SmartketPlace: une plateforme générique en open source

Architecture numérique de SmartketPlace

Alternative aux grandes plateformes centralisées existantes, *SmartketPlace* intègre en un seul outil l'ensemble du processus d'échange de biens et de services, depuis la commande jusqu'à la livraison en mobilité douce - logistique du dernier Km - en passant par le paiement en ligne sécurisé.

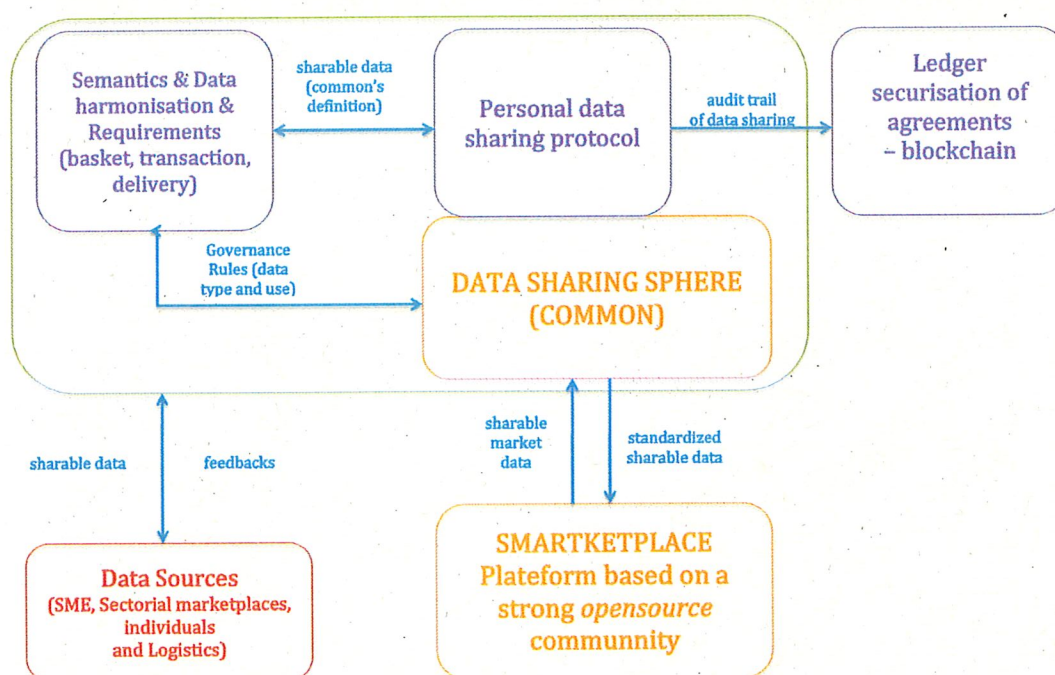
SmartketPlace intègre toutes les briques technologiques et répondant au *cahier des charges fonctionnel* (en annexe).

SmartketPlace est basée sur une architecture technologique solide, qui articule:

1. Un ERP (progiciel intégré) ODOO (v14) permettant d'assurer tous les aspects back-end et front-end liés au fonctionnement de la place de marché.



2. Un protocole de partage des données personnelles "à la source".
3. Un modèle sémantique et les API permettant de connecter et synchroniser la méta-plateforme à des places de marchés sectorielles existantes, dans une logique d'agrégation. L'approche sémantique des bases de données *SmartketPlace* permet d'agréger des sources de données de natures différentes: aussi bien de simples tableurs traditionnels (*p. ex.* fichier *Excel*) que des données déjà structurées issues de places de marché sectorielles. Les différents producteurs, distributeurs de tailles et de secteurs très divers, n'ayant pas toujours des outils numériques très développés, pourront intégrer sur une même plateforme des produits alimentaires et non-alimentaires à portée de clics des consommateur-trices.
4. La sécurisation sur *blockchain* des protocoles de partage des données personnelles, de la validation des paniers, et des paiements réalisés sur la plateforme, en devise ou en monnaie locale.



SmartketPlace est une "application blanche" qui offre une structure commune à toutes les applications locales qui seront adoptées, implémentées et gouvernées localement.

Utilisateur-trices-types de SmartketPlace

Gestionnaire de la méta-plateforme (Admin)

L'*Admin* de la place de marché aura besoin de *monitorer* le système, et notamment de gérer les accès et les comptes des différents utilisateurs.

Entreprise ou commerce

L'*Entreprise ou Commerce* est un-e professionnel-le qui:

- propose des biens ou services sur la plateforme, et gère son catalogue de produits et les stocks relatifs ;
- achète des biens ou services sur la plateforme.



Consommateur·trices

Le/la *Consommateur·trice* est un·e particulier·e qui peut acheter des biens ou services sur la plateforme.

Structure de livraison

La *Structure de livraison* s'occupe d'organiser l'acheminement des marchandises lorsque cela est requis par l'acheteur·euse ou le/la vendeur·euse.

Livreur·euse (employé·e d'une structure de livraison)

Le/la *Livreur·euse* s'occupe de réaliser physiquement l'acheminement des marchandises lorsque cela est requis par l'acheteur·euse ou le/la vendeur·euse, coordonné·e par le/la gestionnaire de sa structure de livraison (dispatcheur·euse).

D. GE Consomme Local à Genève

Proposition de valeur

Le rapport *Enquête de consommation dans le Grand Genève*, publié en 2019 (en annexe), trace quelques tendances prospectives. La vente en ligne générerait dans les années à venir environ 25 millions de francs suisses de transactions pour l'alimentaire et près de 100 millions de francs suisses pour le non alimentaire. Usuellement, une plateforme comme *GE Consomme Local* pratique une marge brute (commission) d'environ 15%. La taille de marché totale est donc de près de 15 millions de francs suisses.

Cette estimation est très conservatrice. *GE Consomme Local*, portée par les enjeux climatiques actuels, devrait induire un certain nombre de changements de comportements sociétaux, et permettre une augmentation significative de la production locale, et donc de la consommation locale.

Concrètement, *GE Consomme Local* se propose de travailler avec l'ensemble des acteurs du commerce genevois dans une logique de co-construction et dans un objectif de « logistique bas carbone » en leur permettant la mise en commun et l'amélioration des aspects suivants :

1. Communication commune
2. Plateforme mutualisée (à discuter, allant de la simple porte d'entrée numérique commune à une place de marché commune)
3. Logistique plus cohérente et efficiente, notamment pour le dernier kilomètre
4. Base client augmentée
5. Image tournée vers la durabilité et le rôle des enseignes physiques
6. Offre catalogue exhaustive

Intérêt des acteur·trices genevois·es pour une méta-plateforme

Les discussions engagées avec des acteur·trices genevois·es du e-commerce et de la logistique sont prometteuses. Une telle dynamique de coopération semble non seulement désirable, mais nécessaire.

La nécessité d'une digitalisation des **producteurs et des enseignes genevoises** est évident, dans une logique « et / et », soit au travers d'une complémentarité entre vente physique et numérique. En revanche, nombre d'entre elles n'ont pas encore franchis ce pas.



Il est donc important de pouvoir analyser les freins et leviers à leur digitalisation (gestion des stocks, visibilité).

Pour les **distributeurs bas carbone** comme OvO, l'intérêt est important: une meilleure coordination du eCommerce genevois leur offrira des opportunités commerciales supplémentaires, et contribuera à mieux structurer la logistique du dernier kilomètre. L'objectif sera également d'associer d'autres acteurs-clés de la logistique à Genève, qui s'engagent pour la transition écologique.

Les **places de marché sectorielles existantes**, comme *Genève Avenue*, *Espace Terroir*, *Karibou*, *Magic Tomato* sont intéressées à entrer en discussion sur un modèle d'affaires qui préserverait leurs intérêts, dans une logique de coopération. La question d'une place de marché unique reste ouverte, et il semble important de commencer par des éléments de coopération simples et concrets, et d'analyser en parallèle les forces, faiblesses, menaces et opportunités d'une plus grande intégration des outils et canaux de communication / distribution.

Concrètement, une telle méta-place de marché va permettre :

- d'augmenter leurs **bases client-es** et les canaux de communications,
- de diminuer le **prix de vente moyen**,
- d'augmenter leurs **volumes d'affaires respectifs**.

Les commerces genevois au centre de GE Consomme Local

Les **enseignes genevoises** – qu'il s'agisse de ventes de livres, de vêtements, d'informatique, ou encore de matériel de jardinage – ont plus que jamais un besoin urgent de pouvoir proposer leurs biens et services au travers d'une plateforme numérique fortement référencée qui les soutienne. Cela afin d'éviter que l'essentiel des activités commerciales ne finissent pas par les contourner au travers de plateformes numériques qui les cannibalisent (notamment Amazon) en mettant directement en relation des entreprises dont les usines sont délocalisées à des milliers de kilomètres et le consommateur final.

GE Consomme Local a pour ambition de mettre en exergue la valeur ajoutée d'une enseigne physique par rapport à de la pure vente en ligne, notamment au travers de conseils, réparation, d'organisation d'événements, etc. Il s'agit de valoriser et de soigner l'expérience client, non seulement sur la plateforme, mais également dans les boutiques, en créer des liens entre virtuel et réel. Notamment par le biais d'une représentation géographique des boutiques sur une carte, mais aussi en insistant sur les visuels de la boutique physique qui est consultée virtuellement, ou encore en proposant des activités ou actions disponibles uniquement en se déplaçant à la boutique concernée.

E. D'autres pilotes en Europe: Genève proactive

Le réseau européen de l'économie sociale et solidaire *RIPESSE Europe*, dont APRÈS est un membre très actif, a décidé lors de sa dernière Assemblée générale de faire de *SmartketPlace* un projet prioritaire, et d'investir financièrement dans la recherche de fonds permettant à la fois le développement de la plateforme générique et le financement de plusieurs pilotes dans des villes ou régions européennes (Genève, Bruxelles, Florence, Zagreb).

APRÈS et Monnaie Léman ont déjà entamé des discussions très encourageantes avec plusieurs partenaires,



2. Déroulement opérationnel

A. Livrables et Calendrier

Le projet est actuellement porté par un comité de pilotage regroupant des représentant-es de *APRÈS* et de *Monnaie Léman*. **Formellement, le projet est porté par APRÈS auprès de la DG DERI.**

Objectifs	Contenu et livrables	Temporalité
1. Développement de synergies entre les places de marché numériques et les acteurs de la distribution existants, avec pour raison d'être commune le développement de la consommation locale et durable.	<p>Mise en place d'un groupe de travail réunissant les acteurs de la distribution et les places de marché sectorielles, et en particulier Espace Terroir, Karibou, Ovo, Genève Avenue, et Magic Tomato.</p> <p>Ces séances de travail régulières (entre 6 et 8 séances collectives) vont permettre de partager les enjeux communs et les opportunités de collaboration, et finalement nous permettre de cibler les actions communes, notamment une potentielle porte d'entrée numérique (site internet) commune aux places de marché numériques existantes, et une campagne de communication commune (voir objectif 3).</p> <p><i>Livable</i> : PV des séances réalisées, rapport de synthèse.</p>	Août à Décembre 2022
2. Analyser les freins et leviers à la digitalisation des enseignes locales sur les places de marché numériques existantes ou sur leurs propres places de marché.	<p>Réalisation d'une étude de faisabilité basée sur les auditions d'une vingtaine d'enseignes genevoises permettant d'identifier les freins et leviers de la digitalisation de leurs canaux de vente et distribution.</p> <p><i>Livable</i> : Rapport de l'étude</p>	Septembre à Octobre 2022
3. Construire et mettre en oeuvre une stratégie de communication commune aux places de marché existantes, autour des synergies « GE Consomme Local ».	<p>Externalisation à une expertise en stratégie communication et marketing afin de construire de manière collaborative avec les acteurs concernés une stratégie de communication et sa mise en oeuvre.</p> <p>Il s'agit d'apporter des compétences et ressources concrètes aux places de marché sectorielles actuelles, les intéressant ainsi très concrètement à une dynamique collective.</p>	Septembre à Décembre 2022



	<p><i>Livrable</i> : Stratégie de communication et calendrier de mise en œuvre.</p>	
<p>4. Réalisation d'une étude relative à l'opportunité d'intégrer les outils digitaux actuels pour en faciliter l'utilisation au sein d'une place de marché commune respectant de hauts standards éthiques concernant les plateformes numériques.</p>	<p>Discussions stratégiques, négociation et étude technique concernant les aspects technologiques, de gouvernance et de modèle d'affaires concernant la mise en place d'une plateforme intégrée pour les places de marchés sectorielles et les acteurs de la distribution, en co-construction avec eux.</p> <p>Il s'agit de comprendre si et dans quelles conditions une mutualisation d'un outil numérique répondant à des hauts standards éthiques (gestion des données, sécurisation, comme le propose SmartketPlace) serait envisageable pour le Canton de Genève, ainsi que les problématiques et solutions en terme de gouvernance, modèle d'affaires, ou encore flux logistique.</p> <p><i>Livrable</i> : Rapport de synthèse.</p>	<p>Septembre à Décembre 2022</p>
<p>5. Structuration et déploiement d'une dynamique à l'échelle européenne</p>	<p>Recherche de villes et d'organisations partenaires en Europe, puis construction avec eux afin d'assurer un déploiement de l'outil <i>SmartketPlace</i> sur plusieurs pilotes locaux. Cette étape devrait notamment donner lieu au dépôt de deux projets INTERREG (« Interreg France-Suisse » et « Interreg North-West ») (réalisation en 2023) permettant d'assurer le développement final de l'outil générique <i>SmartketPlace</i>, et la mise en œuvre de la plateforme - dans plusieurs régions européennes - accompagnée par un budget de communication mutualisé conséquent pour les acteurs locaux.</p> <p><i>Livrables</i> : Rapport de synthèse et dossiers INTERREG réalisés.</p>	<p>Août 2022 à Janvier 2023</p>



B. Budget (Août 2022 – Janvier 2023)

POSTE	TEMPS	COÛT (TTC)
1. Coordination et Frais généraux	24 j/personne	23'040 CHF
Coordination générale du projet	20 j/personne	19'200 CHF
Documentation en vue de l'essaiage & Mesures d'impact	4 j/personne	3'840 CHF
2. Réalisation d'une étude relative aux freins et leviers à la digitalisation des enseignes locales sur les places de marché numériques existantes (auprès de 20 commerces/entreprises), en s'assurant de la diversité et représentativité de ces entreprises.	14 j/personne	13'440 CHF
3. Construction et réalisation d'une stratégie de communication commune aux places de marché existantes, autour des synergies « GE Consomme Local » (externalisation).	12 j/personne	11'520 CHF
4. Réalisation d'une étude relative à l'opportunité d'intégrer les outils digitaux actuels pour en faciliter l'utilisation au sein d'une place de marché commune respectant de hauts standards éthiques concernant les plateformes numériques (externalisation).	28 j/personne	26'880 CHF
5. Structuration et déploiement d'une dynamique à l'échelle européenne	24 j/personne	23'040 CHF
Total du financement du mandat		97'920 CHF



Annexes

A. Rapport Enquête de consommation dans le Grand Genève

https://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/rapport_grandgeneve_vf.pdf

B. Cahier des charges fonctionnel de SmartketPlace

<https://drive.infomaniak.com/app/share/107562/1ca6b283-3d9f-4ea2-b622-721c1f2fb49d>

C. Maquette de l'application générique SmartketPlace

<https://drive.infomaniak.com/app/share/107562/65e3ec62-fe0c-40ae-a6cd-4677892c80a0>

D. Slides de présentation

<https://drive.infomaniak.com/app/share/107562/daa0d322-0aba-4ed5-a5fb-018900cdf0d2>

E. Proposition de valeur et Modèle d'affaires

<https://drive.infomaniak.com/app/share/107562/dcf573b9-cae3-4e9d-9394-5ef707f2b9df>

F. Captures d'écran de l'application spécifique GE Consomme Local

Vue de l'app mobile



Vue de la webapp





Vue d'un produit sur la plateforme

Carotte
La carotte est notre légume préféré. Nous en consommons environ 8 kilos par habitant et par an.
1,00 CHF
1
Add to Cart
SOLD BY **Le Nid** (0/5)
Les + GE Consomme Local
100% Local Livraison douce Données sécurisées

Vue d'une boutique sur la plateforme

Le Nid
★★★★☆ (8 Review)
Le Nid est une épicerie coopérative et participative dans le quartier de la Jonction. Nous proposons des produits frais, de saison, de la région et en vrac (sans emballages), tout en reconnectant consommateurs et producteurs.
lenid.ch

Vue d'un panier sur la plateforme

Shopping Cart

Article	Quantité	Prix	Subtotal
Carotte La carotte est notre légume préféré. Nous en consommons environ 8 kilos par habitant et par an.	5	1,00 CHF	5,00 CHF
Raisin	1	2,00 CHF	2,00 CHF
Pomme	5	5,00 CHF	25,00 CHF
Dépannage Informatique à domicile Dépannage ou formation personnalisée.	2	40,00 CHF	80,00 CHF

Total
Sous-total: 112,00 CHF
Taxes: 0,00 CHF
Total: 112,00 CHF
[Fai un code promo](#)
Passer au paiement

[Continuer vos achats](#) [Passer au paiement](#)



G. Liste de partenaires-clés de GE Consomme Local (non-exhaustif)

Nom de la Structure	Thématique	VENDEUR		e-plateforme	Logistique
		Point de production	Point de vente		
Espace Terroir	Produits frais			X	X
Karibou	Produits frais			X	X
Magic Tomatoes	Produits frais			X	X
Genève Avenue	Biens			X	
keepinuse	Objets 2nd main			X	
	Agriculture contractuelle de proximité			X	
Closer	vêtements			X	
Genevoise du terroir	distribution et sélection de produits	X			X
	Fabrication de pain	X			X
	Produits alimentaires locaux	X			X
Producteurs-points de vente (Marchés à la ferme ou fleuristes-producteurs comme	Producteurs-points de vente	X	X		
	Entreprise d'insertion travaillant dans la logistique				X
	livraisons à vélo				X
Ovo	vélo-cargo				X
	Coursier-es à vélo				X
	Coursier-es à vélo				X
	Coursier-es à vélo				X
	Coursier-es à vélo				X
Automates à colis	Relais de distribution				X
	Production de fruits/légumes	X			
	Supermarché/Epicerie	X			
	Production de produits locaux	X			
	Faîtière des brasseries genevoises	X			
Le Nid,	Supermarché/Epicerie		X		
	Commerces genevois		X		



COPIE

DEE
Câse postale
1211 Genève 3

APRÈS, le réseau de l'économie sociale
et solidaire



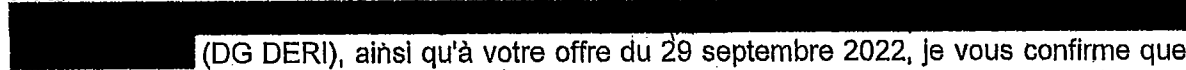
704136-2022/FFI/DGDERI

Genève, le 31 octobre 2022

Concerne : Mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la contractualisation de biens et services de proximité (« diagnostic-quartier »)

Monsieur,

Pour faire suite aux échanges que vous avez eus avec



(DG DERI), ainsi qu'à votre offre du 29 septembre 2022, je vous confirme que l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département de l'économie et de l'emploi (DEE), vous confie le mandat cité sous rubrique.

Ce mandat se déploiera dès le 31 octobre 2022, en faveur de la DG DERI qui est chargée de son suivi. Il a pour objectif la réalisation d'une étude de faisabilité pour la contractualisation de biens et services de proximité (« diagnostic-quartier ») dans le cadre de la promotion de l'économie locale de proximité.

Le détail des prestations ainsi que les livrables attendus sont indiqués dans votre offre du 29 septembre 2022, qui fait partie intégrante de cet accord et est annexée à ce courrier.

Dans ce cadre, il est notamment attendu que vous réalisiez les prestations suivantes :

- Analyse des différents types de commerces dans les quartiers cibles, afin d'analyser les freins et les leviers (SWOT) au développement d'un approvisionnement local ;
- Analyse des modèles d'affaires existant (commerçants des quartiers cibles) et développement d'une nouvelle offre de biens et services de proximité favorisant l'approvisionnement local ;
- Réalisation d'une étude auprès des différentes couches socio-économiques des quartiers, afin de déterminer les habitudes et besoins en termes de consommation ;
- Présentation de la nouvelle offre aux populations ciblées afin de déterminer les conditions d'acceptation ;
- Rédaction et livraison du rapport final.

Rémunération

La rémunération de ce mandat s'élèvera au maximum **80'000.00 francs TTC**. Ce montant vous sera versé comme suit :

- premier acompte de **35'000.- francs TTC** à la signature du mandat ;
- second acompte de **35'000.- francs TTC** au 31 décembre 2022 ;
- le soldé de **10'000.- francs TTC** à la fin du mandat.

Ces montants vous seront versés sur la base de factures détaillées, mentionnant les coordonnées de paiement, adressées au directeur général de la DG DERI, à savoir :

Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation

Pour toutes questions concernant l'exécution de ce mandat, nous vous prions de bien vouloir vous adresser à [REDACTED]

Protection des données et confidentialité

Les parties contractantes s'engagent à préserver la confidentialité de tous documents et informations auxquels elles auront eu accès.

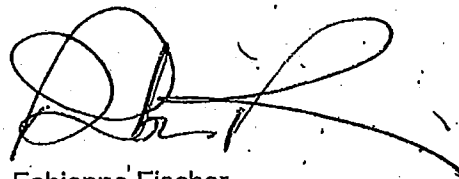
Le département étant soumis à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (A.2 08 - LIPAD), tout document remis dans le cadre du présent mandat, y compris le présent document, est susceptible d'être rendu accessible, en vertu du principe de transparence des institutions instaurée par ladite loi.

Dispositions finales

Toute modification du présent mandat doit revêtir la forme écrite. Le droit suisse est seul applicable.

Les parties conviennent que tout litige provenant de la non-exécution ou de l'interprétation d'une des clauses du présent mandat et qui n'aurait pu trouver une issue positive par concertation, serait porté devant les tribunaux de la République et canton de Genève, seuls habilités à en connaître au niveau cantonal.

En vous remerciant d'avoir accepté ce mandat, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Fabienne Fischer

Annexe : mentionnée

Copie à : [REDACTED]

Accélérer la Transition en proposant une contractualisation de biens et services de proximité dans nos quartiers

Mandat d'étude de diagnostic-quartier
proposé à la DG DERI

Exposé des motifs

Compte tenu :

- des **volontés publiques** clairement affichées d'atteindre les objectifs de la Transition (notamment les ambitions du « Plan climat », du plan cantonal de l'énergie, du plan d'action biodiversité et des démarches de transition entreprises dans le Grand Genève) ;
- des **filères économique de transition qui peinent à se développer** (plafond de verre économique, problème d'échelle, coûts d'entrée) ;
- de **l'émiettement des expérimentations individuelles et entrepreneuriales** qui peut laisser craindre un essoufflement (voire des faillites) d'initiatives émergentes (petit commerce, artisans de bouche notamment) ;
- du **manque de moyens fédérateurs** susceptible d'aider les acteurs dans leurs problèmes communs (structuration, communication, marketing, légitimité, modèles d'affaires, etc).

Proposition de valeur

Nous vous proposons de réaliser une **étude de diagnostic-action** visant, à terme, de **permettre à la population genevoise (dans son ensemble) de devenir actrice de la Transition en soutenant l'économie locale et durable, tout en augmentant sa qualité de vie.**

Ceci sur les 2 axes économiques suivants :

- **Alimentation : « Une assiette, une planète »**, soit l'accès à une alimentation saine et respectueuse de la nature (restauration, commerce de détails alimentaire, e-commerce), au travers des filières de production et transformation relatives (Légumes, Bières, Vin, Pain, Laitiers, Viande, etc).
- **Mutualisation de Biens et Services : « Plus de confort pour moins de carbone »**, avec une gamme de biens et services permettant de valoriser les ressources locales en termes de matières, objets et mobilité. Circuler et faire circuler avec modération, et ne plus faire sortir du quartier que le minimum possible de déchets : Bibliothèque d'objets, Trocs d'objets, Auto-partage et Vélo-partage.

En partenariat avec la DG DERI, APRÈS – en tant que réseau genevois de l'économie sociale et solidaire – se propose donc de mettre à disposition son expérience et expertise afin de coordonner cette étude de diagnostic-action, en collaboration étroite avec les **entreprises** et la **population**.
Pour ce qui est des commerces, nous allons :

- **Analyser l'offre de biens et services présente dans ces deux quartiers** pour les thématiques concernées (Alimentation, Objets, Mobilité), et effectuer une étude plus approfondie (SWOT) concernant les freins et leviers à y voir se développer un approvisionnement locale et une dynamique économique circulaire.
- **Analyser les modèles d'affaires et les offres des commerces offrant déjà de manière prépondérante des biens et services de la transition** pour les thématiques concernées, notamment en réfléchissant au modèle de contractualisation à la carte regroupant des biens et services de proximité.

Les quartiers pilotes

Nous souhaitons travailler sur les quartiers de la Jonction et de Meyrin, qui représentent respectivement un quartier de l'hyper-centre et un quartier péri-urbain, tous deux bénéficiant d'une forte mixité sociale, ainsi que de quelques biens et services de la transition qui sont pertinents pour l'étude en question.

Pour ces deux quartiers, il est prévu que l'étude soit réalisée auprès de l'ensemble de la population, afin d'assurer une représentativité des différents profils socioéconomiques du quartier. Pour le quartier de la Jonction par exemple, nous prévoyons de travailler sur le secteur « Plainpalais – Jonction ». Pour la commune de Meyrin, ce nous nous concentrerons sur Meyrin-Village, Meyrin-Cité et les Vergers.



Ce portrait social couvre deux secteurs statistiques: La Cluse-Philosophes et Plainpalais-Jonction.
Pour faciliter la lecture de ce document, ces deux zones sont désignées respectivement par Plainpalais et Jonction.

Sources : Portrait social du quartier « Plainpalais – Jonction »

Livrable & Calendrier

Ce plan d'action pilote s'étend de **octobre 2022 à janvier 2023** et ses résultats seront évalués en fin de période.

Etapes	Objectifs	Temporalité
<p>Analyse de l'offre de biens et services proposés pour les thématiques « Alimentation » et « Mutualisation de Biens et Services » (Offre)</p>	<p>Analyser l'offre de biens et services présente dans ces deux quartiers et pour les deux économiques concernés (« Alimentation » et « Mutualisation de biens et services »), et effectuer une étude plus approfondie (SWOT) relative aux freins et leviers pour y voir se développer un approvisionnement local et une dynamique d'économie circulaire.</p>	<p>Octobre à fin-novembre 2022</p>
<p>Analyse de modèles d'affaires de commerces et entreprises proposant des biens et services de la transition en vue d'une proposition coordonnée d'abonnement (Offre)</p>	<p>Analyse des modèles d'affaires et articulation d'une offre réaliste de biens et services de proximité (contenu, prix, paliers de changement d'échelle).</p> <p>Sollicitation de spécialistes des thématiques traitées, ainsi que d'une expertise externe en modèle d'affaires.</p>	<p>Octobre à fin-novembre 2022</p>
<p>Études des besoins, attentes et faisabilité auprès de la population des deux quartiers (Demande)</p>	<p>Réalisation d'une étude auprès des différentes couches socio-économiques des quartiers – et donc au-delà du cercle des convaincu-es – permettant d'estimer (i) les habitudes et besoins en terme de consommation, et (ii) les intérêts et conditions d'acceptation de ces biens et services.</p>	<p>Novembre à fin-décembre 2022</p>
<p>Analyse des résultats et rédaction du rapport final</p>	<p>Le résultat du diagnostic-quartier prend la forme d'un rapport structuré traitant des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les biens et services pertinents: identification (i) des besoins de la population, (ii) de l'offre commerciale 	

	<p>actuelle, et (iii) des biens et services de la transition et leurs modèles d'affaires permettant de structurer une offre pertinente à l'échelle des quartiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères d'adhésion : analyse des éléments permettant de favoriser l'adhésion de la population genevoise ; • Les pistes de déploiement : propositions de structuration et d'activation de ces biens et services dans le Canton de Genève (tant en termes organisationnels et structurels, qu'au niveau de la communication) ; • Les impacts attendus : analyse d'impacts, tant qualitatifs que quantitatifs pour Genève, son économie et son emploi. 	Janvier 2023
--	--	--------------

Indicateurs

Afin d'être en mesure d'évaluer tant le potentiel de déploiement de ces biens et services de proximité que l'intérêt de la population genevoise à en bénéficier, nous prévoyons de nous appuyer sur les indicateurs suivants :

- (i) **Intérêt quantitatif et qualitatif de la population**
- (ii) **Perspectives d'emploi et**
- (iii) **Perspectives de volume d'échanges économiques liés aux biens et services à déployer.**

Budget

Un budget de **CHF 80'000.-** a été évalué pour cette première phase d'étude de faisabilité, afin de réaliser les livrables suivants :

POSTE	TEMPS	COÛT (TTC)
1. Coordination et Frais généraux		52'000 CHF
Coordination générale du projet	20 j./personne	19'200 CHF
Documentation en vue de l'essaimage & Mesures d'impact	4 j./personne	3'840 CHF
Frais généraux, Organisation/déploiement des sessions collaboratives	forfait	8'000 CHF

2. Études des besoins et faisabilité FILIÈRES (Offre) Analyse de l'offre actuelle, et Construction d'une première version de l'offre de biens et services		31'200 CHF
Analyse de l'offre de biens et services pour les 2 quartiers	20 j./personne	19'200 CHF
Expertise économique concernant les modèles d'affaires	forfait	12'000 CHF
3. Études des besoins, attentes et faisabilité QUARTIERS (Demande) Analyse d'intérêt (besoin/freins/blocages/opportunité) sur le terrain des 2 quartiers pilotes (Meyrin, Jonction).		19'200 CHF
Récolte des données et Analyse	20 j./personne	19'200 CHF
Total du financement du mandat		81'440 CHF ramenés à 80'000 CHF

Genève, le 29 septembre 2022

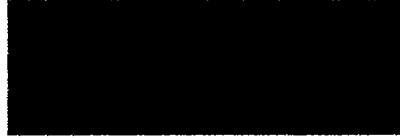




COPIE

DEE
Case postale
1211 Genève 3

APRÈS, Le réseau de l'économie sociale
et solidaire



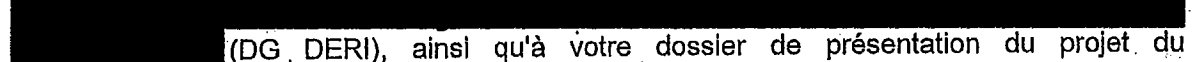
704117-2022/FFI/DGDERI

Genève, le 31 octobre 2022

Concerne : Mandat pour accompagner et soutenir des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) au travers du dispositif IMPACTANTES

Madame,

Pour faire suite aux échanges que vous avez eus avec



(DG DERI), ainsi qu'à votre dossier de présentation du projet du 3 octobre 2022, je vous confirme que l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département de l'économie et de l'emploi (DEE), vous confie le mandat cité sous rubrique.

Le mandat se déploiera dès le 1^{er} novembre 2022, en faveur de la DG DERI, qui est chargée de son suivi, et porte sur les mesures de soutien aux entreprises et à l'économie genevoise.

Le département a pris bonne note que l'accompagnement consiste en la recherche, l'analyse et la sélection des projets, les diagnostics entrepreneuriaux, le suivi des projets, la coordination du programme de formations, le déploiement d'un outil numérique du parcours entrepreneurial ESS, la recherche de locaux, l'offre de formation, de coaching et de mentorat, l'évaluation de cette deuxième année avec indicateurs, et finalement le suivi administratif.

Les prestations attendues sont celles détaillées dans votre dossier de présentation du 3 octobre 2022, lequel est accompagné d'un budget précisant les fonds investis par les différentes parties prenantes. Ces documents font partie intégrante de cet accord et sont annexés à ce courrier.

Rémunération

La rémunération de ce mandat s'élèvera au maximum **50'000 francs TTC**. Ce montant vous sera versé comme suit:

- premier acompte de **25'000.00 francs TTC** à la signature du mandat ;
- deuxième acompte de **15'000.00 francs TTC**, au 31 décembre 2022 après la sélection des entreprises participantes ;
- le solde à la fin du mandat.

Ces montants vous seront versés sur la base de factures détaillées, mentionnant les coordonnées de paiement, adressées au directeur général de la DG DERI, à savoir:

Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation



Pour toutes questions concernant l'exécution de ce mandat, nous vous prions de bien vouloir vous adresser à [redacted]

Protection des données et confidentialité

Les parties contractantes s'engagent à préserver la confidentialité de tous documents et informations auxquels elles auront eu accès.

Le département étant soumis à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (A 2 08 - LIPAD), tout document remis dans le cadre du présent mandat, y compris le présent document, est susceptible d'être rendu accessible, en vertu du principe de transparence des institutions instaurée par ladite loi.

Dispositions finales

Toute modification du présent mandat doit revêtir la forme écrite. Le droit suisse est seul applicable.

Les parties conviennent que tout litige provenant de la non-exécution ou de l'interprétation d'une des clauses du présent mandat et qui n'aurait pu trouver une issue positive par concertation, serait porté devant les tribunaux de la République et canton de Genève, seuls habilités à en connaître au niveau cantonal.

En vous remerciant d'avoir accepté ce mandat, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabienne Fischer', with a large flourish extending to the right.

Fabienne Fischer

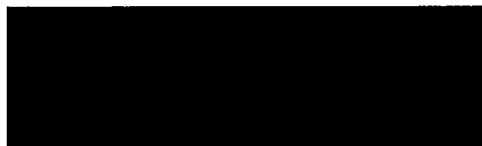
Annexes : mentionnées

Copie à : [redacted]

IMPACTANTES
BUDGET 2022-2023

1. CHARGES	
Dispositif avec 11 projets (septembre 2022 à septembre 2023)	
Recherche, analyse et sélection des projets	4'800
Accompagnement des 11 entreprises	48'000
Outil numérique pour les porteurs de projet parcours entrepreneuriat ESS	4'300
Offre de coaching et de mentorat	10'650
Ateliers pratiques - formations	23'450
Coordination du programme de formation	10'530
Evaluation du dispositif et indicateurs de progression	3'600
Frais généraux	3'420
Total Charges (CHF)	108'750

2. PRODUITS	
Auto-financement APRES (5.74%)	6'250
	22'500
Canton DGDERI	50'000
	30'000
Total Produits (CHF)	108'750



Genève, le 03.10.2022

**Objet : Dispositif « IMPACTANTES » accompagnement aux entrepreneurs de l'économie sociale et
solidaire 2^{ème} année**

Monsieur,

Par la présente, nous vous adressons une demande de mandat pour le dispositif IMPACTANTES pour sa deuxième année. Partant du constat qu'il manque des moyens pour soutenir les entreprises qui ont un fort impact social et environnemental sur Genève, nous avons créé et testé en 2021 ce dispositif d'accompagnement afin de répondre à cette lacune.

Pour rappel, notre objectif est de soutenir des entreprises en y **intégrant ou renforçant les compétences entrepreneuriales d'une part, mais aussi en intégrant des pratiques fortes de durabilité dans leurs business model, de façon à renforcer leur impact environnemental dès le démarrage ou le développement de l'activité**. Grâce à ce programme, nous répondons positivement au Plan Climat Cantonal, par le développement économique d'entreprises qui génèrent un impact important, avec des indicateurs de durabilité définis dès le début de l'activité.

Ce dispositif soutient la création et le développement d'affaires des micros et petites entreprises. Il contribue à réussir, avec une gamme de produits et services innovante, à acquérir de nouveaux clients et à conquérir de nouveaux marchés, savoir changer d'échelle et évoluer dans son modèle d'affaires à impact social et environnemental. Des coachs reconnus comme [REDACTED] un réseau de partenaires [REDACTED] des acteurs du crowdfunding, la mise en visibilité par la faitière et des spécialistes ESS genevois connaissent ces défis et pourront offrir un appui personnalisé et structuré aux besoins de l'entreprise. Enfin, ils apportent une vue stratégique, une orientation marché, durabilité et une compréhension holistique des enjeux.

Avec un environnement propice à la coopération et la collaboration entre les différents acteurs, œuvrant au sein de l'entrepreneuriat écologique, social et solidaire à Genève, ainsi que par le package de services permettant de se développer dans les meilleures conditions (accompagnement, aide financement, espaces), le programme IMPACTANTES favorise la promotion de l'offre des biens et services de proximité de la Transition écologique et sociale du Canton. Le dispositif concourt au **renforcement d'un écosystème propice au développement de structures**

économiques durables et est l'une des solutions adaptées au territoire pour mettre en place des actions de protection du climat concrètes et ancrées aux réalités du terrain.

6 structures de statuts différents ont été accompagnées lors de la première édition « pilote » d'IMPACTANTES. Les résultats sont prometteurs puisque elles ont créé dans un contexte très incertain, 4 emplois et augmenter leur CA de 282 % en moyenne sur un an. Nous sommes fiers de cette réalisation pour une première volée qui plus est dans un contexte COVID.

IMPACTANTES se situe dans la continuité logique du programme de 12 **cafés des bonnes pratiques** réalisés avec le soutien de [REDACTED] en 2018 et 2019, puis poursuivi avec nos ressources internes en 2020 et 2021, ainsi que du **Kit de démarrage entrepreneurial ESS¹** réalisé ensuite.

Suite à la première année pilote, qui a confirmé la pertinence du dispositif, nous souhaitons renouveler les activités d'IMPACTANTES sur une deuxième année. IMPACTANTES contribue directement à renforcer et développer les compétences transversales sur le Canton, ainsi qu'à l'atteinte des indicateurs de l'économie durable peu existants sur le Canton. IMPACTANTES nous semble enfin s'intégrer dans les programmes de soutien économique de la DGDERI pour le commerce local et durable.

Nous avons l'honneur de vous solliciter pour un mandat afin de soutenir l'accompagnement de structures de l'économie sociale et solidaire pour un montant de CHF 50'000.- pour 11 entreprises (et pas forcément que des associations ou des coopératives).

La présente demande couvre le déploiement du dispositif à laquelle la DGDERI sera associée à différentes étapes notamment pour la sélection des structures et diverses rencontres de suivi avec les entrepreneurs. L'accompagnement IMPACTANTES consiste en la recherche, l'analyse et la sélection des projets, les diagnostics entrepreneuriaux, le suivi des projets, la coordination du programme de formations, le déploiement d'un outil numérique du parcours entrepreneuriat ESS, la recherche de locaux, l'offre de formation, de *coaching* et de *mentorat*, l'évaluation de cette deuxième année avec indicateurs, et finalement le suivi administratif.

[REDACTED] est sollicitée également pour soutenir cette 2^{ème} année pour le financement. [REDACTED] soutient elle aussi ce dispositif pour déjà trois structures choisies par ses soins. APRES contribue au projet sous la forme d'auto-financement à hauteur de 5.74 % du budget.

Vous trouverez tous les détails relatifs à cette demande dans le dossier de présentation joint à ce courrier.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à cette demande, et en me tenant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous adresse, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

[REDACTED]

Annexes mentionnées.

1 <https://www.apres-ge.ch/kit-de-demarrage-entrepreneuriat-ess>

État de Genève
Département de l'économie
et de l'emploi

À l'attention de Mme Fabienne Fischer
Conseillère d'État
Place de la Taconnerie 7
1204 Genève

Genève, le 18 janvier 2023

Projet pilote - Mécanisme de dynamisation de l'économie locale (MDEL) via la monnaie locale « Le Léman »

Madame la Conseillère d'État,

Faisant suite aux conclusions de notre rendez-vous du 9 décembre dernier en présence de Monsieur Antonio Hodgers, nous vous soumettons une proposition de collaboration pour la mise en place du Mécanisme de Dynamisation de l'Economie Locale en lémans (MDEL).

Cette proposition s'inscrit dans un contexte d'incertitude énergétique, d'augmentation du coût de la vie et de tensions géopolitiques sur nos chaînes de valeur. En effet, le projet vise à dynamiser les échanges entre les acteurs économiques locaux (consommateurs, commerces et entreprises) en injectant des lémans (lemanex / monnaie mutuelle) par le biais d'un fonds de dynamisation de l'économie locale créé et géré par Monnaie Léman. Les lémans ainsi mis en circulation vont circuler dans l'économie locale et générer une augmentation des échanges locaux B2C et B2B grâce à un effet multiplicateur.

Afin de s'assurer que les entreprises et commerces puissent mobiliser en tout temps l'entier de leurs liquidités, le Canton interviendrait en dernier recours en mettant en place un fonds de garantie en francs suisses qui permet le cas échéant de recharger les lémans (lemanex / monnaie mutuelle) en francs suisses, moyennant un taux de change désincitatif (voir la présentation graphique du mécanisme en annexe).

Au niveau des politiques publiques, ce mécanisme permettra:

- Le fléchage des politiques publiques (effet « tampon Local » sur les unités dépensées), en tant que mise en oeuvre concrète du Plan Climat Cantonal.
- L'effet multiplicateur des lémans injectés, qui circuleront plus de fois par an dans l'économie réelle locale.
- L'effet levier des lignes de dépenses pour les entreprises, qui leur apportent de la liquidité supplémentaire pour travailler localement (factures et salaires).
- Un effet positif sur la création d'emploi local et durable grâce à l'augmentation de l'activité économique locale.
- Une augmentation de l'assiette fiscale et donc de la capacité de financement et d'investissement de l'État, grâce aux lémans injectés qui augmentent les échanges économiques locaux.
- De limiter voire d'annuler les effets rebonds négatifs, notamment en s'assurant que l'argent injecté pour la valorisation d'activités pro-climat (Abonnement Vitale-Vert, Achat d'un vélo, etc) sera ensuite dépensé pour des biens et services locaux et durables.

Afin de développer et mettre en place ce projet pilote, nous soumettons une demande conjointe à votre Département ainsi qu'au Département du territoire, à hauteur de CHF 130'000.-, soit CHF 65'000.- par département. Les activités et le budget sont détaillés dans le document annexé.

Comme discuté lors de notre séance du 9 décembre, nous avons besoin de l'engagement politique de votre département pour pouvoir dans un second temps faire adhérer les communes qui seront les territoires d'accueil du pilote du MDEL, soit la Ville de Genève, Plan-les-Ouates, Meyrin ou encore Carouge.

En outre, nous sommes déjà en discussion avec l'Université de Lausanne (UNIL) en tant que partenaire académique afin d'assurer la modélisation puis le suivi scientifique de ces projets pilotes.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'État, l'expression de nos salutations respectueuses.



Annexes :

- Dossier du projet pilote « *Mécanisme de dynamisation de l'économie locale en lémans (MDEL)* qui détaille les activités et le budget

Copie conforme : Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'État, Département du territoire

État de Genève
Département du territoire
À l'attention de M. Antonio Hodgers
Conseiller d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

Genève, le 18 janvier 2023

Projet pilote - Mécanisme de dynamisation de l'économie locale (MDEL) via la monnaie locale « Le Léman »

Monsieur le Conseiller d'État,

Faisant suite aux conclusions de notre rendez-vous du 9 décembre dernier en présence de Madame Fabienne Fischer, nous vous soumettons une proposition de collaboration pour la mise en place du Mécanisme de Dynamisation de l'Economie Locale en lémans (MDEL).

Cette proposition s'inscrit dans un contexte d'incertitude énergétique, d'augmentation du coût de la vie et de tensions géopolitiques sur nos chaînes de valeur. En effet, le projet vise à dynamiser les échanges entre les acteurs économiques locaux (consommateur.trices, commerces et entreprises) en injectant des lémans (lemanex / monnaie mutuelle) par le biais d'un fonds de dynamisation de l'économie locale créé et géré par Monnaie Léman. Les lémans ainsi mis en circulation vont circuler dans l'économie locale et générer une augmentation des échanges locaux B2C et B2B grâce à un effet multiplicateur.

Afin de s'assurer que les entreprises et commerces puissent mobiliser en tout temps l'entier de leurs liquidités, le Canton interviendrait en dernier recours en mettant en place un fonds de garantie en francs suisses qui permet le cas échéant de recharger les lémans (lemanex / monnaie mutuelle) en francs suisses, moyennant un taux de change désincitatif (voir la présentation graphique du mécanisme en annexe).

Au niveau des politiques publiques, ce mécanisme permettra:

- Le fléchage des politiques publiques (effet « tampon Local » sur les unités dépensées), en tant que mise en œuvre concrète du Plan Climat Cantonal.
- L'effet multiplicateur des lémans injectés, qui circuleront plus de fois par an dans l'économie réelle locale.
- L'effet levier des lignes de dépenses pour les entreprises, qui leur apportent de la liquidité supplémentaire pour travailler localement (factures et salaires).
- Un effet positif sur la création d'emploi local et durable grâce à l'augmentation de l'activité économique locale.
- Une augmentation de l'assiette fiscale et donc de la capacité de financement et d'investissement de l'État, grâce aux lémans injectés qui augmentent les échanges économiques locaux.
- De limiter voire d'annuler les effets rebonds négatifs, notamment en s'assurant que l'argent injecté pour la valorisation d'activités pro-climat (Abonnement Vitale-Vert, Achat d'un vélo, etc) sera ensuite dépensé pour des biens et services locaux et durables.

Afin de développer et mettre en place ce projet pilote, nous soumettons une demande conjointe à votre Département ainsi qu'au Département de l'économie et de l'emploi, à hauteur de CHF 130'000.-, soit CHF 65'000.- par département. Les activités et le budget sont détaillés dans le document annexé.

Comme discuté lors de notre séance du 9 décembre, nous avons besoin de l'engagement politique de votre département pour pouvoir dans un second temps faire adhérer les communes qui seront les territoires d'accueil du pilote du MDEL, soit la Ville de Genève, Plan-les-Ouates, Meyrin ou encore Carouge.

En outre, nous sommes déjà en discussion avec l'Université de Lausanne (UNIL) en tant que partenaire académique afin d'assurer la modélisation puis le suivi scientifique de ces projets pilotes.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de nos salutations respectueuses.



Annexes :

- Dossier du projet pilote « *Mécanisme de dynamisation de l'économie locale en lémans (MDEL)* qui détaille les activités et le budget

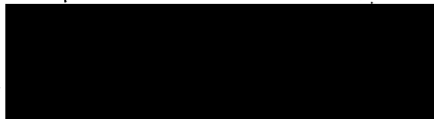
Copie conforme : Madame Fabienne Fischer, Conseillère d'État, Département de l'économie et de l'emploi



COPIE

DEE
Case postale
1211 Genève 3

Monnaie Léman



FFI

Genève, le 3 avril 2023

Concerne : Mandat pour une étude de faisabilité du mécanisme de dynamisation de l'économie locale en lémans

Madame,

Pour faire suite à la séance qui s'est tenue le 9 décembre 2022 en présence de M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du département du Territoire, j'ai le plaisir de vous confirmer que l'Etat de Genève, par l'intermédiaire des départements du Territoire (DT) et de l'économie et de l'emploi (DEE), vous confirme le mandat cité sous rubrique.

Ce dernier se déploiera en faveur de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) et du Service cantonal du développement durable (SCDD) qui sont chargés de son suivi. La DG DERI fait office de pilote.

Un contrat fixant les modalités de notre collaboration a été établi et est joint en trois exemplaires à la présente. Votre mission pour le DT et le DEE pourra être initiée dès réception par mon département des deux exemplaires dûment contresignés par vos soins.

En vous remerciant d'avoir accepté ce mandat, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

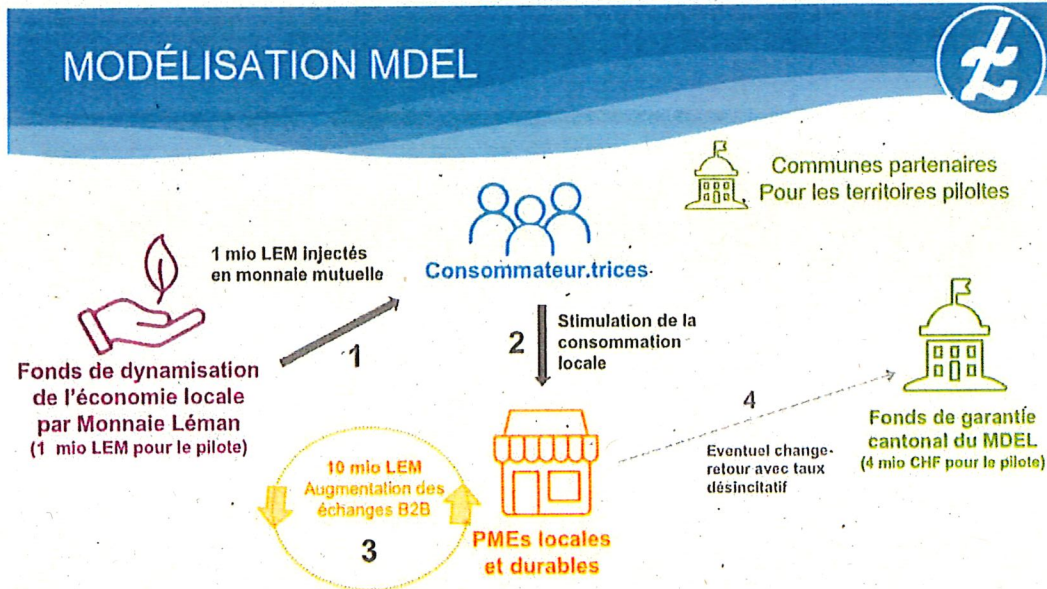
Fabienne Fischer

Annexe : contrat de mandat en 3 exemplaires

Copie : 

Mécanisme de Dynamisation de l'Economie Locale en lémans (MDEL)

Modélisation du projet pilote et Budget



Actuellement, un MDEL est en place dans l'écoquartier de la Jonction, à très petite échelle. Monnaie Léman a injecté LEM 5'000.- sous forme de monnaie mutuelle dans le projet « Abonnements alimentaires Nid / Codha / MaTerre ». Une salariée est en charge de la facilitation économique auprès des commerces du quartier afin d'élargir le choix pour dépenser la monnaie locale et ainsi stimuler les échanges B2B et B2C.

1. Description des activités de modélisation du pilote : recherche-action (mars à novembre 2023)

Nous sommes actuellement déjà en contact avec l'UNIL (Institut de géographie et durabilité, P██████████) pour nous appuyer sur une expertise scientifique externe. Ce partenariat permettra d'anticiper et mesurer les impacts du MDEL.

Dans le cadre du pilote cantonal, nous souhaitons en particulier étudier :

1. sa faisabilité économique, avec :

- un état de la science en la matière, avec un récapitulatif des études déjà parues à ce jour sur ce sujet ;
- le seuil de rentabilité, le nombre d'entreprises, les secteurs porteurs, le taux d'acceptabilité ;
- les hypothèses de développement selon les montants attendus ;
- une analyse chiffrée de l'effet de levier attendu sur l'économie locale, les circuits courts, et la diminution des km parcourus ;
- le montant optimal pour le fonds de dynamisation (en LEM) géré par Monnaie Léman ;
- le montant optimal pour le fonds de garantie (en CHF) à mettre en place par le Canton ;
- le montant du taux désincitatif de change-retour relatif à ce fonds de garantie.

2. sa faisabilité en terme de gouvernance, avec :

- les modalités et critères d'injection des lémans via le MDEL (critères d'accès au fonds de dynamisation pour les citoyen.nes) ;
- les critères de participation pour les entreprises et commerces (notion de proximité qui peut être différente selon le type de produit, charte, convention, contrat, etc.) ;
- les critères d'accès au fonds de garantie du MDEL en CHF pour les entreprises et commerces (critères géographiques notamment) ;
- les modalités de surveillance du système ;
- les rôles et responsabilités des parties prenantes.

3. et sa faisabilité institutionnelle et légale, avec :

- l'analyse des bases légales existantes, les exemples déjà en place, ou la réplique d'un modèle proche déjà en place et utilisé à d'autres fins pour la création de ce fonds de garantie en CHF par l'Etat ;
- une vision des éventuelles modifications légales ou réglementaires nécessaires le cas échéant.

En fonction des résultats des analyses, nous pouvons accompagner le Conseil d'État dans la mise en place du fonds de garantie.

2. Budget et Calendrier

ACTIVITÉS	CALENDRIER	RH	COÛT (TTC)
Coordination, rédaction, suivi	Mars à Novembre 2023	30% sur 9 mois	CHF 20'000.-
Etude de faisabilité économique <i>Livrable : Rapport d'analyse</i>	Mars à Novembre 2023	externalisation à l'UNIL et à un économiste (expert)	CHF 20'000.-
Etude de faisabilité en terme de gouvernance <i>Livrable : Rapport d'analyse</i>	Mars à Septembre 2023	forfait	CHF 15'000.-
Etude de faisabilité institutionnelle et légale <i>Livrable : Rapport d'analyse</i>	Mars à Septembre 2023	externalisation à un cabinet d'avocat	CHF 15'000.-
TOTAL			CHF 70'000.-

3. Plan de financement

SOURCE	MONTANT
Monnaie Léman (autofinancement)	CHF 15'000.-
Département du territoire (DT)	CHF 27'500.-
Département de l'économie et de l'emploi (DEE)	CHF 27'500.-
TOTAL	CHF 70'000.-



Contrat de mandat

Entre

L'Etat de Genève, représenté par

Département de l'économie et de l'emploi
(DEE)

Place de la Taconnerie 7
1204 Genève

représenté par

Fabienne Fischer, Conseillère d'Etat

Département du territoire (DT)

Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

représenté par

Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat

(ci-après : « les mandants »)

et

Monnaie Léman
Chemin du 23-Août 1
1205 Genève

Représenté par

████████████████████
████████████████████

(ci-après : « le mandataire »)

ci-après dénommées « les parties ».

1. Objet du contrat

Le mandat porte sur une étude de faisabilité pour un mécanisme de dynamisation de l'économie locale par l'introduction d'une monnaie locale, dite "lémans". L'étude analysera trois aspects distincts : la faisabilité économique, la faisabilité en termes de gouvernance et la faisabilité institutionnelle et légale.

Il se déploiera en faveur de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) et du Service cantonal du développement durable (SCDD) qui sont chargés de son suivi. La Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) fait office de pilote.

Le mandat débute le 1^{er} avril 2023. Le délai pour la réalisation de ce mandat est fixé au 30 novembre 2023.

Pour le surplus, les prestations attendues sont celles détaillées dans votre offre du 7 mars 2023 qui fait partie intégrante de ce contrat et est annexée à ce courrier.

2. Modalités du contrat

La personne responsable de la bonne exécution des prestations prévues dans le cadre du présent contrat est [REDACTED], personne de contact du mandataire.

Le mandataire travaille sous sa propre responsabilité et tout intervenant dans le cadre de l'exécution du présent contrat travaille sous la direction, la surveillance et la responsabilité du mandataire.

3. Durée du contrat

Le présent contrat prend effet dès sa signature par toutes les parties.

Le contrat prend fin à l'échéance de la mission, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une résiliation formelle. Toute reconduction tacite est exclue.

4. Modalités financières

4.1 Rémunération

La rémunération du présent mandat, nette et forfaitaire (TTC), s'élèvera au maximum à 55'000 francs, sur une base de quatre prestations forfaitaires. Le montant est pris en charge à 50%, soit 27'500 francs, par la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) et à 50%, soit 27'500 francs, par le Service cantonal du développement durable (SCDD).

Sauf accord exprès du mandant, tous les frais liés à l'exécution du contrat, tels qu'hébergement, repas, assurances, charges sociales, matériel sont compris dans le montant précité. Aucun coût supplémentaire ne pourra être facturé.

Le mandataire ne saurait prétendre à une quelconque rémunération s'il est empêché d'exécuter son mandat et ce pour quelque cause que ce soit, notamment maladie, accident ou service militaire.

Le mandataire s'engage à s'acquitter des charges sociales usuelles.

4.2 Facturation

Le versement de la rémunération sera effectué sur la base de deux factures détaillées, émises au plus tôt à la date de fin des activités du mandataire et accompagnée d'un rapport d'activité détaillé. Les factures mentionneront les coordonnées de paiement et seront adressées respectivement à :

Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
1204 Genève
Personnes de contact : [REDACTED]

Service cantonal du développement durable (SCDD)
Rue des Gazomètres 7
1205 Genève
Personne de contact : [REDACTED]

Deux premières factures d'un montant de 13'750 francs TTC chacune, correspondant à 50% du mandat, seront adressées par le mandataire dès la signature du présent mandat.

Les deux factures finales d'un montant de 13'750 francs TTC chacune, correspondant à 50% du mandat, seront adressées par le mandataire à la remise du livrable final.

Le délai de paiement est de 30 jours net, calculé à partir de la date de réception de la facture par le mandant.

5. Obligations du mandant

Le mandant s'engage à :

- mettre à disposition du mandataire tous les éléments nécessaires, sous réserve de confidentialité, à la réalisation du mandat ;
- introduire les collaborateurs du mandataire auprès de tous les membres du personnel du mandant concernés par l'objet du mandat ;
- communiquer, sous réserve de confidentialité, en temps opportun et de manière régulière et complète, les données et informations nécessaires à l'exécution du mandat.

6. Devoir de diligence et d'information du mandataire

Le mandataire s'engage à exécuter le présent mandat avec tout le soin et la diligence nécessaires en mettant à profit toutes ses connaissances et ses compétences. Il s'engage à sauvegarder fidèlement les intérêts du mandant.

En cas de violation fautive par le mandataire de son obligation de diligence, le montant dû au titre de la rémunération peut être réduit.

En sa qualité de professionnel, il a un devoir d'information et, à ce titre, doit tenir le mandant au courant de tout élément de nature à compromettre, à rendre plus difficile ou à retarder l'exécution du mandat. En cas de circonstances exceptionnelles qui empêcheraient le mandataire de respecter ses engagements, il lui incomberait d'en informer immédiatement le mandant. Les parties conviendraient alors de nouvelles modalités contractuelles.

7. Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée sans l'accord exprès du mandant.

Conformément à l'offre du 7 mars 2023, le mandant autorise la sous-traitance pour la réalisation de l'étude de faisabilité économique et l'étude de faisabilité institutionnelle et légale.

Dans tous les cas, le mandataire est responsable des prestations réalisées par les sous-traitants comme des siennes propres.

8. Responsabilité

A moins qu'il ne prouve n'avoir pas commis de faute, le mandataire est responsable de tout dommage direct causé dans l'exécution du présent contrat par lui-même, ses employés ou auxiliaires, ainsi que ses sous-traitants.

9. Confidentialité

Le mandataire s'engage à garder strictement confidentiels tous les faits et informations, quelle qu'en soit la nature, qui lui seraient communiqués ou auxquels il aurait accès dans le cadre ou à l'occasion de l'exécution du mandat.

Cette obligation de confidentialité comprend l'interdiction de donner ou de permettre l'accès à tout ou partie de ces informations à des tiers et subsiste après la fin du mandat. Cette obligation de confidentialité s'étend aux membres du personnel et aux auxiliaires, ou à toutes personnes intervenant à ce titre, affectés même ponctuellement, à l'exécution du mandat.

La violation de cette obligation de confidentialité constitue un motif justifiant la résiliation anticipée du contrat, sans aucune indemnité, ni compensation en faveur du mandataire. En cas de violation de l'obligation de confidentialité, une peine conventionnelle sera due par le mandataire, équivalente pour chaque cas aux 10% de la rémunération totale perçue ou due pour les prestations effectuées dans le cadre du présent contrat. Les dommages-intérêts demeurent réservés.

Le mandataire, de même que les membres de son personnel et ses auxiliaires refuseront de répondre à toute sollicitation d'informations, de renseignements ou de documents en lien avec les prestations faisant l'objet du présent contrat, quelle que soit la personne ou l'entité qui le demande. Une éventuelle citation à comparaître devant une instance judiciaire est réservée mais doit être annoncée au mandant.

10. Droit de propriété intellectuelle

Sauf accord express du mandant, tous les droits de propriété intellectuelle inhérents aux activités du mandataire dans le cadre de ce contrat sont cédés au mandant au fur et à mesure de leur exécution. De même, tous les droits de propriété intellectuelle et de propriété sur les documents ou autres réalisations effectués dans le cadre du mandat appartiennent exclusivement au mandant. En conséquence, celui-ci a le droit exclusif de les utiliser et d'en disposer librement sans aucune contrepartie pour le mandataire.

11. Protection des données

Le mandant étant soumis à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (A 2 08 - LIPAD), tout document remis dans le cadre du présent mandat, y compris le présent document, est susceptible d'être rendu accessible, en vertu du principe de transparence des institutions instaurée par ladite loi.

Le mandataire garantit la sécurité des données qu'il traite et restitue au mandant, à l'issue du mandat, l'ensemble des fichiers, documents ou autres supports contenant des

données personnelles. Il ne conserve aucune donnée personnelle en relation avec le mandat à l'issue de celui-ci.

Le mandataire ne donne suite directement à aucune demande de transparence, d'accès à des documents ou à des données personnelles. Si une telle demande devait lui parvenir, le mandataire s'engage à transmettre la demande au mandant pour traitement dans un délai de 48 heures. En tous les cas, le mandataire ne donne suite directement à aucune demande et informe la personne requérante qu'elle doit s'adresser au mandant.

Le mandataire ne répond à aucune demande ou sollicitation qui lui parviendrait de la presse.

12. Résiliation et résiliation en temps inopportun

Le mandant peut résilier le contrat avec effet immédiat en cas de faute grave du mandataire ou de non-respect par ce dernier des conditions énoncées dans le présent contrat. Dans un tel cas, la résiliation par le mandant ne donne droit à aucune indemnité.

Celle des parties qui révoque ou répudie le contrat en temps inopportun doit indemniser l'autre du dommage qu'elle lui cause.

Sauf cas de force majeure, si le mandataire résilie le contrat ou cesse son activité avant l'échéance du contrat, cette circonstance sera considérée comme une résiliation en temps inopportun. Dans ce cas le mandataire devra régler au mandant un montant destiné à couvrir le dommage subi, équivalant au quart de la totalité des honoraires qui lui ont déjà été déjà versés et / ou qui lui seraient dus pour l'ensemble des activités effectuées jusqu'à l'échéance de la mission.

En cas de résiliation anticipée par le mandant, seuls les honoraires dus pour les activités effectuées sont payés mais des dommages et intérêts sont dus au mandataire si la résiliation anticipée lui cause un dommage.

13. Conditions particulières

Les dispositions des art. 394ss du Code des obligations sont pour le surplus applicables, dans la mesure où les parties n'y ont pas dérogé expressément.

Les conditions générales du mandataire ne sont pas applicables au présent contrat, à moins qu'elles n'aient fait l'objet d'un accord écrit du mandant.

Toute modification du présent contrat doit revêtir la forme écrite et être signée par les deux parties.

14. For et droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit suisse.

En cas de litige lié au présent contrat, les Tribunaux ordinaires de la République et canton de Genève, sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral, sont seuls compétents.

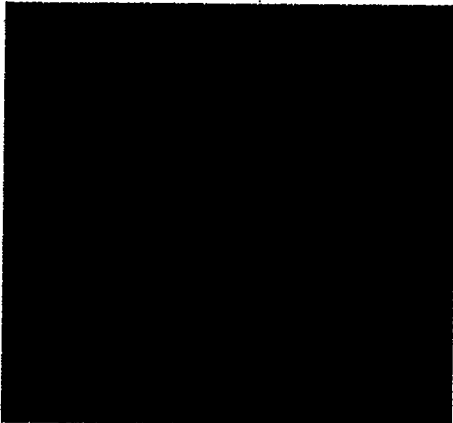
Les parties s'engagent à recourir à une médiation avant toute saisie des tribunaux.

15. Signatures

Ainsi fait à Genève, en trois exemplaires, le 13.04.2023

Le mandataire

Monnaie Léman
Représenté par




Handwritten signature of Fabienne Fischer in black ink.

Les mandants

Département de l'économie et de l'emploi
Représenté par Fabienne Fischer,
Conseillère d'Etat

Handwritten signature of Antonio Hodgers in black ink.

Département du Territoire
Représenté par Antonio Hodgers,
Conseiller d'Etat

Annexe : mentionnée
Copie : 

Commune de Vevey :
Actrice-clé du développement économique local
avec le Léman comme outil de promotion économique durable

(sans ses Annexes)



Décembre 2022

Baptiste Crozat – Jean Rossiaud



The Social Solidarity Economy resource website

english | español | français | português | italiano

Search: | Submit

About the site | SSE publications | Videos | SSE mappings | Gesetzgebung Sozial- und Solidarwirtschaft | SSE sites | Solutions through SSE | Thesis

SmartketPlace : après une première étape réussie à Genève, prêt à s'ouvrir sur l'Europe

Article du bulletin du Ripess Europe, février 2023

Jean Rossiaud, Februar 2023

Read the complete document on: ripess.eu

In anderen Sprachen : [English](#) - [Español](#)

Section:

[Complementary money, a tool for economic transition](#)

Places :

[Europe](#)

[Schweiz](#)

Keyword :

[complementary currency](#)

Origin of the document :



Summary :

La saga de SmartketPlace continue, après sa création (cf. article Smartket Place: au-delà d'Amazon et des GAFAM!) et son lancement (article SmartketPlace: partout en Europe?), APRES-Ge, le réseau de l'ESS à Genève et Monnaie Léman, la monnaie locale viennent de terminer un premier mandat pour l'Etat de Genève, qui complète les fonds reçus par la Confédération helvétique. La

question était : comment décliner localement SmartketPlace, notre application blanche, libre et opensource, universelle et répliquable, spécifiquement dans la région de Genève, avec les particularités de son tissu économique et social ?

RIPESS Europe



APRÈS (GE), le réseau genevois de l'économie sociale et solidaire.

Sources :

ripess.eu/fr/smartketplace-apres-une-premiere-etape-franchie-avec-succes-a-geneve-avec-quelles-regions-deurope-partir-en-partenariat/

Themes:	socioeco.org is	Our
Other	part of Ripess	partners
filters:	Europe	Contact
	and Ripess	How to
	Intercontinental	contribute

Français ▾



CHERCHER



ACCUEIL

QUI SOMMES-NOUS ▾

LE RÉSEAU ▾

ACTIVITÉS ▾

NOUVELLES ▾

RESSOURCES

CALENDRIER

NOUS CONTACTER

Publié par Ripess Europe | 7, Fév 2023 |
Featured, Nouvelles du réseau | 0



*Article de coordination SMARTKETPLACE, APRES-GE /
MONNAIE-LEMAN*

La saga de SmartketPlace continue, après sa création (cf. article [Smartket Place: au-delà d'Amazon et des GAFAM!](#)) et son lancement

 **RIPESS
INTERCONTI
NENTAL**

**RIPESS LAC
participates in
the XVI
International
Solidarity
Economy
Encounter in
Colombia
10/08/2023**

**Social and
Solidarity
Economy in the
International
Labour
Conference
General**

(article [SmartketPlace: partout en Europe?](#)), APRES-Ge, le réseau de l'ESS à Genève et Monnaie Léman, la monnaie locale viennent de terminer un premier mandat pour l'Etat de Genève, qui complète les fonds reçus par la Confédération helvétique. La question était : comment décliner localement SmartketPlace, notre application blanche, libre et opensource, universelle et répliquable, spécifiquement dans la région de Genève, avec les particularités de son tissu économique et social ?



Rappelons que « SmartketPlace est une place de marché généraliste, pour les biens et services de proximité, qui permet d'augmenter les ventes de produits locaux, pour une économie en transition vers davantage de résilience et de durabilité ». Son application à Genève s'appelle « GE consomme local ». Ce mandat a permis de démontrer la pertinence de cet outil numérique novateur, et d'approfondir les questions suivantes : « GE consomme local » doit-il être considéré d'utilité publique ? Comment en faire un commun ? Quelle gouvernance partagée mettre en place ? Quel modèle d'affaire devra assurer une juste rémunération du travail et une juste répartition de la valeur créée par le commerce en ligne ?

Discussion on a
Just Transition
30/06/2023

Green and fire;
commons,
ruralities and
mountains in
FESS23
22/06/2023

MEDIATECH
AND
PARTNERS



Après ce premier financement octroyé par l'Etat de Genève, nous montons actuellement des projets européens (Interreg, Erasmus, etc.) et cherchons actuellement d'autres partenaires en Europe. L'objectif est désormais de finaliser un Proof of Concept (POC) pour répondre aux questions techniques, puis pour établir le Minimum Viable Product (MVP). Il s'agit aussi de tester l'outil dans d'autres contextes, et de nous assurer que les fonctionnalités et interfaces développées correspondent réellement aux besoins du terrain, ceux des commerces et des entreprises qui en sont les futures utilisatrices, quelle qu'en soit la région de mise en œuvre.

Partout en Europe, la gestion de la crise COVID-19 a renforcé la grande distribution et les plateformes d'achat en ligne de type Amazon. Partout, elle et a affaibli les petits commerces des centres urbains. Le RIPESS a été partie prenante des premiers échanges pendant le confinement, visant à proposer un outil numérique « intelligent » et démocratique, permettant de rivaliser avec les grandes plateformes transnationales. Il a depuis inscrit dans ses priorités le développement de places conçues comme des communs. Quelle que soit votre ville, votre région, il est toujours possible de monter dans ce train de la transition.



Monnaie Léman

181 abonnés

8 mois • 🌐

1er novembre 2022

+ Suivre ...

[Commun] De vendredi soir à ce matin, Monnaie Léman a accueilli l'équipe de Lokavaluto à L'ESPACE, tiers-lieu d'après ! Au programme :

■ Discussions et travail en intelligence collective afin de continuer le développement d'un commun numérique pour les monnaies locales complémentaires.

■ Développement technique pour l'application Monujo et le multi-compte.

■ Rencontre avec les monnaies locales de Suisse

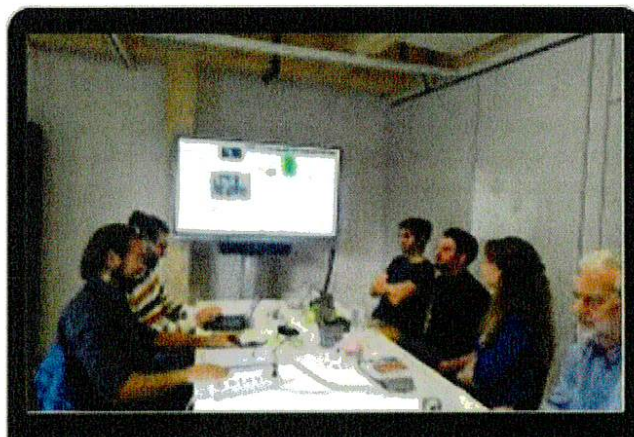
Damien Rabourdin Mathieu Sarrasin Stéphan Sainléger Nicolas Franka Antonin Calderon Jean Rossiaud Ekaterina Dimitrova Charles Lesage Constance André-Aigret, Ph.D

Mouvement Sol Ripess Europe

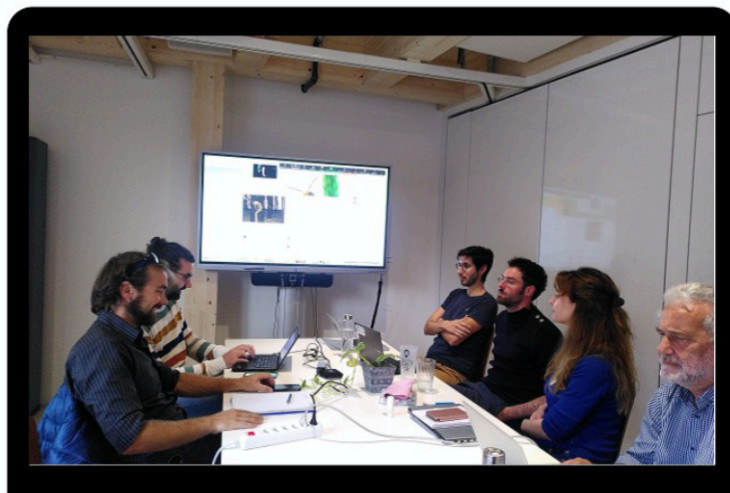
Pive Monnaie franc-comtoise CHAB - Monnaie Locale du Chablais La GEMME - Monnaie locale girondine La Roue, Monnaie Locale Complémentaire Citoyenne, Provence - Alpes du Sud

#Odoos #opensource #logicielslibres #MLCC

Rencontre avec les monnaies locales de Suisse



Rencontre avec les monnaies locales de Suisse



08.06.2022 par Muriel Raemy

Le salut des monnaies locales passera-t-il par la blockchain ?

Le lancement, en 2017, du léman électronique grâce à une technologie *blockchain* constitue une véritable révolution pour les monnaies locales. L'association Monnaie Léman compte sur cette avancée pour établir un modèle économique à même de financer la transition sociale et écologique de l'arc lémanique. Si le potentiel est énorme, les résistances le sont tout autant. Dommage, car le pari est loin d'être risqué.



Illustrations: [Claudine Etter](#)

Le sourire audible dans sa voix à l'autre bout du fil annonçait déjà « le sujet technique que personne ne comprend mais qui peut révolutionner la manière dont l'argent circule sur un territoire, au service du tissu économique local ». Antonin Calderon est coprésident de Monnaie Léman, association à but non lucratif qui porte et assure la diffusion de [la monnaie léman](#) des deux côtés de la frontière genevoise.

« Je viens de payer mes courses de la semaine à l'épicerie du quartier en cryptomonnaies durables ! » Il s'en amuse, tant les termes semblent contradictoires : les cryptomonnaies servent essentiellement à des fins d'investissement spéculatif, et non à permettre la circulation de biens et services réels dans la société. Que viennent donc faire les monnaies locales dans l'équation technologique de la *blockchain* ?

Des monnaies complémentaires

Depuis près de trente ans, des monnaies dites « sociales », « solidaires », « citoyennes » et, bien sûr, « locales » ont fait leur apparition. Comme leur nom l'indique, elles circulent sur une aire géographique limitée, à l'échelle d'une ville, d'un territoire, ou

d'une région. Elles sont surtout « complémentaires » à un système économique uniformisé à l'échelle de la planète. « Les monnaies locales critiquent l'ordre marchand et la recherche de rentabilité financière maximale. Elles visent à promouvoir les circuits courts, l'alimentation respectueuse du vivant et la relocalisation des activités économiques », commente Ariane Tichit, économiste et maîtresse de conférence à l'Université de Clermont Auvergne. Son domaine de prédilection : la diversité monétaire.

Il existerait actuellement plus de 14'000 alternatives monétaires dans le monde : 4'000 monnaies complémentaires et un peu plus de 10'100 cryptomonnaies, selon le site [coinmarketcap](#), consulté la dernière fois le 10 mai 2022. « A priori, tout semble opposer ces deux types de projets, ainsi que les communautés qui s'y intéressent. Les unes épousent les valeurs de l'économie sociale et solidaire, les autres sont du côté des valeurs ultralibérales et libertariennes. » Ariane Tichit observe cependant des convergences dans leurs idéaux « anarchistes », dans leurs critiques du monopole de la création monétaire détenu par les banques centrales et commerciales, et dans le mouvement vers la dématérialisation – virage entrepris plus tardivement par les monnaies locales.

Du billet au e-léman

Créée en 2015 sous forme de billets d'abord, la monnaie Léman s'échange en deux devises : il existe un léman adossé au franc suisse et un autre adossé à l'euro. Cette monnaie a rapidement connu un certain succès, malheureusement restreint à une minorité déjà sensibilisée à l'économie sociale et solidaire. « Pour réellement grandir, nous devons progresser sur plusieurs plans : rendre notre monnaie plus facile à utiliser, induire davantage de confiance en notre système monétaire parallèle et intéresser tous les acteurs économiques locaux, afin de créer un circuit économique complet », explique Jean Rossiaud, cofondateur de l'association Monnaie Léman. La piste numérique a été suivie par de nombreuses monnaies locales, mais Monnaie Léman est la première à avoir pris le tournant « crypto ».

Une blockchain éthique

L'association a en effet créé sa propre *blockchain*. Elle s'est approprié cette technologie grâce à deux informaticiens passionnés. Leur idée simple, mais ingénieuse : développer une copie de la cryptomonnaie Ethereum, nommée Com'chain, pour « *blockchain* des

communs ». En tout point semblable à Ethereum en ce qui concerne la sécurité et la procédure *smart contracts*, la Com'chain supprime les éthers et la rémunération du minage, limite le nombre de nœuds qui assurent la validation de la preuve de travail, et empêche la conversion des lémans dans d'autres devises. Les monnaies établies sur la Com'chain sont donc conçues pour être non spéculatives et peu gourmandes en énergie.

Il va être intéressant de suivre le croisement et la fusion de projets monétaires jusqu'à bien distincts. Même si la communauté des monnaies locales reste un peu frileuse, le dispositif mis en place par Monnaie Léman lui rend service pour trois raisons au moins.

Sécurisée, démocratique et libre

Davantage de sécurité d'abord : c'est le réseau entier qui garantit chaque transaction, et non plus un tiers de confiance. « Le code fait loi et sa qualité détermine la confiance qu'ont les individus dans le projet. » Pour Ariane Tichit, il s'agit là d'une véritable porte d'entrée vers une monnaie citoyenne reposant sur chaque membre de la communauté de paiement, au contraire du monopole exercé actuellement par les banques. Cette technologie permet donc plus de démocratie. « Elle implique que les transactions ne soient plus centralisées dans une base de données uniques, mais stockées en plusieurs exemplaires sur des serveurs décentralisés qui appartiennent aux membres du réseau », continue l'économiste. Et, finalement, le code de la Com'chain de Monnaie Léman est un logiciel libre (open source), disponible sur Github. Toute la communauté peut se l'approprier ou le modifier.

«C'est l'échange de monnaie qui crée la richesse
au sein de la communauté de paiement: pas de
capitalisation ni de thésaurisation possible.
Inédit!»

Communauté de paiement interconnectée

Monnaie Léman a poussé l'innovation monétaire un cran plus loin en liant deux formes de monnaies sur sa Com'chain.

La première, le e-léman est une monnaie dite « garantie ». Elle s'obtient en ouvrant un

compte en ligne et en effectuant un versement à la Banque Alternative Suisse (à la Nef pour le côté français). Ces francs suisses ou ces euros déposés à la banque sont donc « garantis ». Le e-léman est destiné aux particuliers qui souhaitent faire leurs achats, au moyen de l'application Biletujo, auprès des 450 professionnel-le-s qui adhèrent à la charte Léman.

La deuxième monnaie, le Lemanex, est « mutuelle ». Elle fonctionne sur le modèle du WIR ou du Sardex, la monnaie sarde qui a inspiré Jean Rossiaud. « Il nous fallait un outil financier pour répondre spécifiquement aux besoins de liquidité des entreprises, sans que celles-ci doivent rembourser des dettes aux intérêts élevés. » Ainsi, pour faire simple : un boulanger achète, en Lemanex, de la farine à un meunier. Au moment de la transaction, le montant de l'échange est débité sur le compte de l'acheteur, le boulanger, et crédité sur le compte du vendeur, le meunier. Lorsqu'un troisième acteur, par exemple un restaurateur, achète son pain chez le boulanger, la somme négative creusée par l'achat de la farine devient positive. Il n'y a pas d'emprunt ni d'intérêt. C'est l'échange de monnaie qui crée la richesse au sein de la communauté de paiement : pas de capitalisation ni de thésaurisation possible. Inédit !

Quand l'État l'acceptera

Le potentiel économique et social du Léman est énorme. Cependant, qu'il circule sous forme physique ou électronique, le léman peine à décoller. Pour Ariane Tichit, malgré la numérisation, une des limites qui ne permet pas aux monnaies locales de changer d'échelle est la récompense ou le bénéfice que les usagers peuvent en retirer. « Au bout d'un moment, la motivation tombe, car au-delà des valeurs éthiques ou morales, cette démarche n'apporte rien à celles et ceux qui y consentent : avec des Lémans, des euros ou des francs suisses, ces personnes peuvent acheter les mêmes produits chez les mêmes commerçants et aux mêmes prix. »

Une piste suivie par l'association Monnaie Léman est de persuader les entreprises de payer une part de leurs salaires en léman. Ce qui est le cas d'Antonin Calderon, rémunéré en partie en Léman pour son rôle de coordinateur d'APRES, le réseau genevois de l'économie sociale et solidaire. Cela lui permet notamment de payer ses courses en cryptomonnaies. Mais pour que ces salaires puissent être dépensés, il est essentiel que certains services publics puissent être réglés dans cette monnaie. « Nous sommes en discussion avec les communes. C'est un travail de longue haleine : on doit expliquer, convaincre, sensibiliser les différents acteurs aux avantages d'un tissu économique

parallèle », reprend Jean Rossiaud.

Un modèle pour la transition

Les communes de Carouge, Grand-Saconnex, Plan-Les-Ouates, Onex et Genève ont sauté le pas et acceptent désormais que certaines de leurs prestations – taxes locales, mobilité, vente de produits, etc. – soient payées en lémans. Dernière étape indispensable pour que le système fonctionne de manière circulaire : permettre aux citoyen-ne-s de s'acquitter d'une partie des taxes et des impôts en lémans. La boucle serait ainsi économiquement bouclée et de nouveaux services pourraient être envisagés, par exemple un revenu de base, inconditionnel ou non.

Monnaie Léman doit donc changer d'échelle. « Pour mener à bien ce projet, nous avons besoin d'une équipe rémunérée. Notre plan d'affaires démontre qu'après un financement de départ de quelques centaines de milliers de francs suisses, le modèle serait non seulement viable, mais bénéficiaire après 4 ans, en prenant à peine un pour cent sur les transactions. Ces revenus pourraient rémunérer une petite équipe professionnelle, être investis dans le développement ou même rétrocédés aux premiers bailleurs de fonds », projette Antonin Calderon. La recherche de fonds est en cours : quatre ans pour un retour sur investissement, ce n'est pas si long, non ?

Pour aller plus loin

Tichit, A., Elissée, C., Hayek, F., Lafourcade, P. (2022) « *La blockchain, avenir des monnaies locales ?* », CERDI Working Papers, 2022/4, CERDI

Jean-Guillaume Dumas, Pascal Lafourcade, Ariane Tichit, Sébastien Varrette,
« Les blockchains en 50 questions », février 2022, Dunod.

Jean-Guillaume Dumas, Pascal Lafourcade, Étienne Roudeix, Ariane Tichit,
Sébastien Varrette

« Les NFT en 40 questions », février 2022, Dunod.

Ariane Tichit, « Les monnaies alternatives », septembre 2021, collection L'opportune.

Accès refusé. Vous devez vous authentifier pour visualiser cette page.



UTILS (/ALL-TOPICS?FIELD_TOPIC_TYPE_TARGET_ID=263)

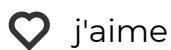
La monnaie locale citoyenne comme contrat économique de quartier " - article 'après [Monnaie locale - 3] (/node/526)

Marc Bertschi · 3 mai 2022



0 commentaire

[/node/526#section-comments](#)



j'aime

Partager cette page

1e%2
%20%
ok.cc
aced
ie%2
cale^c
ci
ca

par Jean Rossiaud & Antonin Calderon ([Monnaie Léman \(http://monnaie-leman.org/\)](#) / [APRÈS \(https://www.apres-ge.ch/\)](#))

Dans ce quatrième chapitre de la série que nous avons entamée en octobre, sur le thème des « monnaies locales », après un exposé général des avantages et des défis des monnaies locales à travers l'exemple du Léman (<http://monnaie-leman.org/>). (octobre 2018 (<http://europe.ripest.rio20.net/?lang=en/fr/e-leman-une-monnaie-blockchain-locale-en-suisse-et-ailleurs/>)), des pistes de collaborations et des synergies entre monnaie locale et l'agriculture contractuelle de proximité (ACP) (décembre 2018 (<http://europe.ripest.rio20.net/?lang=en/fr/renforcer-lagriculture-de-proximite-avec-les-monnaies-locales/>)), et de l'intérêt des monnaies locales comme outils de développement des filières économiques agricoles (février 2019 (<http://europe.ripest.rio20.net/?lang=en/fr/les-monnaies-citoyennes-renforcent-les-filieres-agricoles/>))), nous vous proposons aujourd'hui de partir non plus des filières, mais des *territoires* (des quartiers, des villages, etc.) pour construire des circuits courts et nous inscrire collectivement dans la transition.

La crise climatique nous ramène au bon sens en nous rendant attentifs au fait qu'il est absurde d'un point de vue écologique, économique et social de consommer, à Genève ou à Paris, des tomates récoltées en Hollande, mise en boîte en Roumanie et dont les boîtes elles-mêmes ont été produites en Asie du Sud-Est. La libre circulation des marchandises, notamment dans le domaine agricole, a induit la spécialisation économique de régions entières et augmenté la dépendance face aux traders et aux grands distributeurs. La mise en concurrence de tous les territoires du monde produit partout

localement une grande vulnérabilité économique et sociale ; elle n'est ni durable écologiquement ni pérenne économiquement. C'est pour cela que nous en revenons aux « circuits courts ».

Il est courant de qualifier de « circuits courts », les circuits de distribution, le plus souvent agricoles, où n'opère qu'*un seul intermédiaire* entre le producteur et le consommateur, qu'il s'agisse de vente directe (*cf. notre article sur les ACP, déc. 2018 (<http://europe.ripress.rio20.net/?lang=en/fr/renforcer-lagriculture-de-proximite-avec-les-monnaies-locales/>)*), ou indirecte.

Aujourd'hui, il y a une demande croissante de « circuits courts », car les consommateurs et consommatrices que nous sommes désirent protéger leur santé en même temps que leur environnement. Mais historiquement, les circuits courts étaient la règle, notamment juste hors des murs des villes, comme à Genève sur la *Plaine de Plainpalais* ou à Paris, les villages maraîchers pour approvisionner les halles et les marchés urbains.

Cependant l'idée de « circuits courts », dans sa renaissance contemporaine, renvoie à la représentation du « *Small is Beautiful* » (de l'économiste britannique Ernst Friedrich Schumacher) et de l'auto-organisation territoriale, comme l'imagine Hans Widmer (P.M.) où les « voisinages » sont à la fois des bassins de vie économiques et sociaux « à échelle humaine » et des espaces politiques de gouvernance de communs.

La monnaie locale un outil de révolution douce

Dans cet esprit, l'échelle du quartier (ou du

village) est la plus petite échelle où opèrent à la fois : une convivialité partagée, une diversité des lieux d'activités, de détente, de culture, de rencontres, de travail, des services de proximité de qualité, et une gouvernance démocratique des communs.

Dans ce contexte, la monnaie locale (même une monnaie de quartier) fonctionne comme « carte d'identité » d'un projet « politique » collectif pour la relocalisation de l'économie, la valorisation des circuits courts et la responsabilité sociale et environnementale des producteurs, consommateurs et distributeurs (« quand je paie en monnaie locale, je démontre que je suis de celles et ceux qui agissent pour la transition écologique, économique et sociale »). Cette identification au monde de *Demain*, se fait de manière non conflictuelle avec le monde d'hier. Affirmative plutôt que défensive, cette posture énonce qu'« il existe des solutions immédiates et concrètes aux dérèglements climatiques et aux crises systémiques; je fais ma part, dans un projet collectif ».

Mais la monnaie locale est bien plus que la carte d'identité de la transition. Elle met en place *ipso facto* les processus économiques, commerciaux et financiers, qui induisent une solidarité mécanique, automatique, machinale entre les producteurs, les distributeurs et les consommateurs (que ceux-ci se connaissent ou s'apprécient ne change rien à l'affaire), produisant une richesse locale collective, qui ne peut s'échapper du territoire donné, et ne peut pas être captée par les marchés financiers hors sol.

Reconstruire les filières du producteur au consommateur, comme nous l'avons proposé [dans un article précédent, février 2019](http://europe.ripess.rio20.net/?lang=en/fr/les-monnaies-citoyennes-renforcent-les-filieres-agricoles/) (<http://europe.ripess.rio20.net/?lang=en/fr/les-monnaies-citoyennes-renforcent-les-filieres-agricoles/>), c'est important, mais reconstruire les solidarités économiques territoriales, sur la base des quartiers et des villages, l'est peut-être encore davantage.

Renverser la logique d'achat, de distribution et de vente pour inscrire l'acte économique dans une stratégie collective et de moyen terme est la clé que propose la monnaie locale pour rouvrir la porte de la prospérité territoriale. Et cette option est valable, dans tous les quartiers, où que ce soit sur la planète : tout le monde a un intérêt direct à renforcer les interactions économiques locales, qui vont augmenter les chiffres d'affaires des entreprises et commerces locaux, augmenter l'emploi et les salaires, générer des impôts qui seront réinvestis localement.

Les monnaies locales sont donc des outils idéaux pour rendre l'économie plus résiliente partout, grâce à un maillage serré, transparent et diversifié des acteurs économiques, tout en augmentant la plus-value sociale et environnementale. En sortant de la concurrence généralisée, elles contribuent ainsi à renforcer la souveraineté alimentaire et économique partout, à lutter contre le chômage de masse, à diminuer les inégalités territoriales, et donc les migrations économiques. Solution locale et universelle, la monnaie locale relève en douceur les défis climatiques et socio-économiques globaux.

Du contrat social au contrat *économique* de quartier

Le contrat social, celui qui depuis Rousseau nous permet de nous penser comme « des communautés de destin » doit être refondé. Les Etats-Nations sont des territoires trop grands pour constituer des bassins de vie, gouvernables comme des communs territoriaux, et trop petits, pour faire face aux défis planétaires. Il s'agit désormais d'articuler les échelles de production et de gouvernance.

Dans cette optique, le quartier peut être considéré comme la brique de base de l'économie planétaire. Mais comme nous ne croyons pas aux vertus de l'autarcie, et que nous nous reconnaissons dans l'universalité de la communauté humaine sur l'ensemble de la planète, nous sommes attachés à l'articulation des bassins de vie, du local au global : là encore différentes monnaies, correspondant à différents échelles territoriales pourraient être un outil intéressant permettant cette articulation. La question à résoudre est celle de leur interopérabilité (1).

Revenons à nos quartiers. Nous pensons donc ici que la monnaie locale constitue le fondement d'un *contrat de quartier*, qui vise à la *souveraineté économique et à la gestion partagée de la prospérité produite*.

Mais de quelle économie parle-t-on ? Un réseau de producteurs et de consommateurs locaux, qui *décident* de travailler ensemble, dès aujourd'hui sur le moyen / long terme, parce qu'ils savent que le système qu'ils cogèrent fidélise leurs clientèles en baissant les coûts de réclame, assure la pérennité de leurs

fournisseurs et de la qualité des biens et services achetés, permet une gestion optimale des flux et des stocks et offre des facilités financières (notamment des lignes de crédit de fonctionnement à taux 0, si on adopte un système de crédit mutualisé).

De plus, que nous soyons des consommateurs, des entreprises, des commerces ou des collectivités publiques, la monnaie locale nous oblige à penser les implications de nos achats quotidiens sur notre bien vivre ensemble. C'est la culture de l'économie et de la durabilité qui se réinvente dans le même mouvement.

Les acteurs-types des filières économiques du quartier

Sans vouloir être exhaustifs, nous présentons des acteurs-types qui contribuent à faire des quartiers des lieux de bien-vivre et d'action citoyenne, et qui ont un intérêt immédiat et concret à utiliser la monnaie locale comme catalyseur et articulateur de leurs activités au sein de leur quartier.

Les coopératives d'habitation sont les actrices centrales de la circulation monétaire d'un quartier. Dans un quartier, soit on y habite, soit on y travaille, soit les deux. S'il est possible de payer les loyers pour les logements et les arcades/bureaux en monnaie locale (même partiellement), c'est une bonne partie des revenus des habitants qui se trouve relocalisés dans le quartier, surtout si ceux-ci ont été rémunérés en partie en monnaie locale. De plus, les coopératives peuvent développer des services annexes pour leurs membres, comme le partage de voiture.

Les habitants ont intérêt à pouvoir profiter

de **commerces de proximité** de qualité. Même si pour cela, il faut mutualiser certains frais et imaginer, avec les bailleurs, des péréquations des loyers pour encourager des activités socialement ou écologiquement utiles, mais moins viables économiquement en centre ville.

L'épicerie ou le supermarché participatif et coopératif

Une épicerie ou un supermarché participatif permet de revisiter le concept de commerce de proximité. Les foyers-membres d'une coopérative alimentaire sont appelés à contribuer à hauteur de quelques heures par mois au fonctionnement de l'entreprise (caisse, mise en rayon, stock, livraisons, mais aussi événements pour le quartier, accompagnement de personnes âgées ou avec handicap, etc.) en échange de produits dont la marge prélevée se trouve abaissée grâce à la contribution collective.

La monnaie locale peut concrètement encourager les habitant-e-s et les entreprises du quartier à préférer ce mode de distribution à l'acheminement classique des produits agroalimentaires. Parallèlement, des contrats se concluent entre collectifs de paysans et épiceries, afin de pouvoir coordonner les plans de culture (production adaptée et variée) sans « contraindre » les consommateurs dans leur choix. Cette vision est en lien directe avec celle de l'agriculture contractuelle de proximité (ACP, AMAP), à la différence que le contrat est décalé du producteur au distributeur, diluant la contrainte de choix sur la communauté et non plus l'individu.

L'auberge du quartier a comme particularité de proposer des repas préparés par des habitant-e-s, coordonnées par un-e aubergiste professionnel-e. Chaque habitant-e intéressé.e par le concept s'inscrit pour participer à l'élaboration d'un repas. Avec le nombre de personnes, les contributions sont très espacées, mais un repas de qualité est proposé chaque jour, à un prix très accessible et dans un esprit convivial. Un quartier a besoin d'**artisans** : boucher, cordonnier, fromager, boulanger, etc. Dans les villes modernes, ces artisans ont progressivement disparu au profit de grandes entreprises proposant ces services à moindre coût, mais cette situation a induit une perte en matière de convivialité et de qualité de vie. Il est possible d'aider la redynamisation des métiers de proximité grâce à la monnaie locale.

Une fois encore, en effet, l'utilisation de **lignes de crédit en monnaie locale (crédit mutualisé)** par les artisans est possible pour une partie de leur salaire, le paiement de leur loyer et le remboursement des investissements (installations, machines), pour autant que les membres de la communauté de paiement en question l'acceptent. Les artisans peuvent ainsi descendre en négatif jusqu'à leur limite « plancher » dans les premiers mois ou années d'exploitation, puis remonter petit à petit, au moment où les recettes le permettent.

La même logique mutualiste peut s'appliquer aux **bibliothèques d'objets et d'outils** ou aux **ressourceries**, qui valorisent les déchets, en compost ou en fil plastique pour imprimante 3D. Les sources de revenu pour ces nouveaux métiers de la récupération, de la réparation, de la réutilisation, de la réinvention et du recyclage

(les 5 R de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire) peuvent être très importantes pour les quartiers.

Dans ce contexte, **les collectivités publiques** ont un intérêt évident à repenser leurs achats en fonction d'une logique de proximité. En renforçant la présence d'entreprises sur leur territoire, elles obtiennent davantage de rentrées fiscales, et en même temps remplissent plus aisément leurs missions de politiques publiques en matière de promotion économique, de solidarité sociale et de lutte contre le réchauffement climatique (impact carbone).

Le contrat économique de quartier serait – dans cet esprit – le moment où ces différents acteurs se mettent autour d'une table et calculent ensemble les flux inter-entreprises qui pourraient s'effectuer en monnaie locale, et qui constitueraient la trame de fond de ce filet économique de proximité, celui qui donne du travail au plus grand nombre en produisant davantage de richesse collective. Sur cette base, il serait même possible d'imaginer une coopérative intégrale (qui intégrerait la comptabilité des heures de bénévolat), et qui pourrait générer un revenu universel... mais cela serait l'objet d'au moins deux prochains chapitres.

(1) Sur le plan technique, nous avons résolu la difficulté : notre portefeuille multi-monnaie, *Biletujo* (portemonnaie en Esperanto), permet l'interopérabilité. Mais comment établir un « taux de conversion », un taux de change entre monnaies locales citoyennes, , sans retomber dans le système monétaire actuel, qui

fait de la monnaie une marchandise sur laquelle il est toujours possible de spéculer ? Ce sera l'objet d'un prochain épisode dans la poursuite de cette série.

Retrouvez l'article [ici](https://ripess.eu/fr/ressources/les-monnaies-locales-et-citoyennes-comme-contrats-de-quartiers-dans-un-monde-globalise/) (<https://ripess.eu/fr/ressources/les-monnaies-locales-et-citoyennes-comme-contrats-de-quartiers-dans-un-monde-globalise/>) !

Crédits photo : Joël Estoppey

Thématiques

Économie(s) (/taxonomy/term/240)

Engagement citoyen (/taxonomy/term/235)

Numérique & Technologies (/taxonomy/term/234)

 (https://www.apres-ge.ch)

(https://www.apres-ge.ch)

L'ESPACE

ch. du 23-Août 1

CH-1205 Genève (https://www.apres-ge.ch)

022 807 27 91

lespace@apres-ge.ch (mailto:lespace@apres-ge.ch)

À propos (/apropos) Réserver L'ESPACE (/reservation) CGS (/cgs) CGC (/cgc)

CCC (/ccc) APRÈS (https://apres-ge.ch)